



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plénum CG 13.12.23 - Budget
Du 13.12.2023, N°/2021-2024

Lieu : Vollèges
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Léonard Fellay, Vice-président
Mélanie Mento, Secrétaire
Emily Vaudan, Membre scrutateur
Tora Löf, Membre scrutateur

Excusé(s) :

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : /

Ordre du jour

1. Contrôle des présences

1. Nominations de Mmes Leyla Daragon et Ebba Leijonhufvud

2. Approbation – modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal du dernier Plenum

4. Décisions

1. Budget 2024

- i. Examen du budget de la municipalité
- ii. Amendements de la municipalité sur le fonctionnement
- iii. Amendements de la municipalité sur les investissements
- iv. Liste des objets soumis en votes séparés

2. Demandes de crédit

- i. Demande de crédit budgétaire de CHF 1'030'320.- pour l'acquisition des actions de SEDRE SA (10220.55540.01)
- ii. Demande d'approbation d'un DDP de CHF 1'070'000.- relatif au terrain de football de Vollèges, propriété de la paroisse de Vollèges (1041.01)

3. Intervention

- i. Postulat de l'ATCM « Utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire » du 16.11.2023 (P04)

5. Informations

1. Programme de législature 2021-2024
2. Adaptation des tarifs d'eau et d'assainissement (annexe au règlement y relatif)
3. Règlement sur les cimetières
4. Partenariat avec la HES SO : Laboratoire de recherche

6. Divers

Point 4.1.4.1 Vote séparé pour le bâtiment des Moussaillons de CHF 770'000.-

Accepté par 37 voix pour et 10 abstentions

Point 4.1.4.2 Vote séparé pour la place des jeux des Moussaillons de CHF 380'000.-

Refusé par 15 voix contre, 14 pour et 18 abstentions

Point 4.1.4.3 Vote séparé pour le véhicule de police de CHF 100'000.-

Refusé par 28 voix contre, 7 pour et 12 abstentions

Point 4.1.4.4 Vote séparé pour les éclairages de Noël de CHF 200'000.-

Accepté par 34 voix pour, 7 contre et 6 abstentions

Point 4.1.4.5 Vote séparé pour le bâtiment Perrodin de CHF 100'000.-

Accepté par 38 voix pour, 3 contre et 6 abstentions

Point 4.1 Budget 2024 présentant un excédent de charges de CHF 7'228'292.-, des investissements nets de CHF 56'417'100.- et une insuffisance de financement de CHF 35'862'692.-.

Accepté par 45 pour et 2 contre

Point 4.2.1 Crédit budgétaire pour l'acquisition des actions de SEDRE SA de CHF 1'030'320.- (10220.55540.01)

Accepté à l'unanimité

Point 4.2.2 DDP relatif au terrain de football de Vollèges, propriété de la paroisse de Vollèges de CHF 1'070'000.- (1041.01)

Accepté par 46 voix pour et 1 abstention

Point 4.3 Postulat « Utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire »

Accepté par 46 voix pour et 1 abstention

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette ultime séance du Conseil général de Val de Bagnes pour l'année 2023, consacrée à l'analyse des budgets.

Je souhaite également adresser mes salutations aux représentants de la presse. Je souhaite la bienvenue au journaliste présent. Je salue également les citoyens qui se trouvent au fond de la salle et qui s'apprêtent à suivre attentivement ces débats.

Avant d'entamer les discussions, permettez-moi de souligner quelques éléments d'importance. En entrant, vous avez probablement remarqué l'action SOS enfants de chez nous sur votre gauche, présente également dans le logo figurant sur l'invitation. Nous vous encourageons à effectuer des dons, une tradition annuelle en faveur de cette association. Vous pouvez déposer vos contributions à l'entrée, dans la petite boîte prévue à cet effet, ou utiliser l'application TWINT. Sur vos tables, vous trouverez également le code TWINT pour faciliter vos dons. Je vous exprime d'ores et déjà ma gratitude pour votre bienveillance et votre générosité.

En second lieu, je tiens à vous informer que cette séance sera suivie d'un apéritif de Noël. Nous comptons sur votre présence pour profiter de ce moment festif. Des détails complémentaires sur cet apéritif seront abordés en fin de séance.

La présentation de la séance de ce soir est en ligne, sur ePartage. Ceci s'adresse particulièrement à ceux qui se trouvent au fond de la salle. Je vous invite donc à consulter cette présentation.

01. Nominations de Mmes Leyla Daragon et Ebba Leijonhufvud

Vaudan Julien : Nous accueillons ce soir deux nouvelles membres, à qui je souhaite officiellement la bienvenue au sein du Conseil général de Val de Bagnes. Commençons par la présentation de Leyla Daragon, qui sera faite par Martine Tristan.

Tristan Martine : Bonsoir à tous, je vous présente Leyla Daragon, que j'ai le plaisir d'introduire. Elle nous rejoint au sein du Conseil général en tant que membre de la COGEST.

Leyla est originaire de Verbier, elle a grandi dans le Val de Bagnes où elle a réalisé sa scolarité obligatoire.

Puis après avoir obtenu maturité fédérale, elle suit actuellement un cursus en relations internationales à l'université de Genève.

A seulement 23 ans, ce sera la nouvelle plus jeune conseillère générale de cette assemblée du Val de Bagnes et elle comptabilise déjà une certaine expérience politique et associative, que ce soit en tant que co-présidente du forum de la session fédérale des jeunes à Berne, en tant que candidate sur une liste jeune aux dernières élections fédérales ou dans les associations de son université.

A côté de tout ça, c'est une amatrice de patinage, d'équitation, de bateaux à voile, de natation et de ski. Nous sommes certains qu'elle saura apporter un souffle jeune pour notre commune. Bienvenue Leyla. Merci de votre attention. Bonne session à tous.

Vaudan Julien : La deuxième nouvelle est Ebba Leijonhufvud que Nicolas Egger va présenter.

Egger Nicolas : Mesdames et messieurs, bonsoir. C'est un plaisir pour moi de vous présenter, Ebba Leijonhufvud. Ebba est résidente à Verbier, elle est double nationale, suisse et suédoise.

Elle est mariée et mère de 2 enfants âgés de 6 ans et 8 ans qui vont à l'école de Verbier, Ebba et son mari sont propriétaires de l'hôtel de Verbier où elle occupe la position de directeur général. Elle vient à Verbier depuis son jeune âge pour y passer ces week-ends et a vécu en Suisse pendant plus de 20 ans.

Diplômée de l'école hôtelière de Lausanne en 2004, elle a ensuite travaillé à Londres dans l'hôtellerie de luxe comme responsable des ventes pendant 5 ans, puis elle est revenue en Suisse chez Ikea comme cheffe de projet et directeur marketing pendant plusieurs années. Elle a résidé ensuite à Zurich où elle a rencontré son mari en 2012 et en 2018, ils ont commencé les rénovations de l'hôtel de Verbier pour l'ouverture en décembre 2020.

Ebba parle, tenez-vous bien, 6 langues : suédois, français, anglais, allemand, danois et norvégien.

En tant que nouvelle élue du PLR, elle sera une excellente addition au sein de notre Conseil général avec une vision et une connaissance du tourisme pour une destination telles que Val de Bagnes et notre station de Verbier. Elle siégera et intégrera la commission TCS. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil général et plein de succès dans sa nouvelle fonction. Merci de votre attention et de l'accueil que vous lui réserverez.

Vaudan Julien : Alors, je vais continuer d'étaler ma science : välkommen och lycka till.

J'ajoute une précision pour SOS enfant de chez nous. Les dons sont attendus pour 20 heures 30.

Je vous annonce encore que nous avons reçu la démission de François Roux.

Nous sommes 47 présents, 8 excusés et 1 absent. La liste des présences est en annexe.

02. Approbation – modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Nous passons au deuxième point : l'approbation, respectivement la modification de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des demandes de modification ? L'ordre du jour est approuvé.

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 22 novembre 2023

Vaudan Julien : Le point suivant concerne le procès-verbal du plénum du 22 novembre 2023. Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires à apporter ?

Alors le procès-verbal est approuvé, merci beaucoup. J'en profite pour vous rappeler que lorsque vous faites des interventions, vous posez des questions, annoncez vos noms et prénoms, de manière à ce qu'on puisse vous reconnaître.

04. Décisions

01. Budgets

Vaudan Julien : Nous passons au point 4, les décisions, en commençant par le budget 2024. La première partie concerne les amendements qui ont été apportés au budget 2024.

Rosset Eric : Mesdames et Messieurs, bonsoir à tous. Nous avons eu de nombreuses discussions constructives avec la COGEST ainsi que, je crois, au sein de chaque commission. Nous sommes heureux d'avoir trouvé, je l'espère en tout cas, certaines façons et solutions qui satisferont l'ensemble, particulièrement en ce qui concerne les amendements au budget.

Commençons par les propositions relatives aux nouveaux postes. Le Conseil municipal a révisé à la baisse la demande de nouveaux postes, la ramenant à 1,69 EPT, entraînant ainsi une économie d'environ 170'000 francs. De plus, nous avons accepté la proposition de la COGEST visant à réduire de 150'000 francs nos charges de personnel, avec une limite d'augmentation fixée à 3,2%. Cela englobe d'une part la participation aux coûts liés au renchérissement et à l'inflation, et d'autre part le pourcentage d'augmentation en fonction des performances des collaborateurs de la commune.

Un oubli dans le budget a été rectifié. Nous avons omis de comptabiliser la taxe pompier de 150'000 francs, générant ainsi un revenu supplémentaire. De plus, le centre médical des arcades a été loué pour 30'000 francs de loyer plus 26'000 francs de charges, des revenus qui apparaîtront en 2024.

Grâce au travail de l'Alex, une modification du principe de taxation des gains immobiliers a été obtenue auprès du canton. Celui-ci a réduit sa part de 8% à 5%, engendrant une économie calculée à un demi-million en 2023, soit 2 millions de revenus en plus.

Depuis la présentation initiale du budget en octobre, cinq nouveaux forfaits fiscaux ont été accueillis sur la commune, avec des permis de séjour acceptés, générant ainsi des rentrées fiscales supplémentaires de 400'000 francs. Au total, sur le fonctionnement, cela représente CHF 1'106'000 de revenus en plus et 320'158 francs de charges en moins.

Passons aux amendements sur les investissements. Nous avons retiré la demande d'un crédit d'engagement de 600'000 francs pour le projet sur le chalet Orny à Verbier, préférant le présenter au printemps, après les résultats du concours budgété en 2023. Après une révision des besoins en liquidités d'Altis et des sociétés du groupe Altis, la demande de crédit d'engagement a été réduite à un million au lieu des deux initialement prévus.

Des reports d'investissements ont été décidés, notamment pour le goudronnage du terrain de basket de l'école de la Comba, reporté à 2025, ainsi que des réflexions sur le dallage de la maison Gard à Champsec. Le projet de changement de chauffage de la salle de la Concordia au Châble a également été reporté, faisant partie d'un projet plus global à effectuer ultérieurement. Le budget de l'installation des deux courts de padel tennis a été revu, permettant une économie de 20'000 francs.

La proposition d'acquérir une balayeuse électrique pour le service des travaux publics a été retirée en raison de préoccupations liées à la qualité technique et à l'autonomie. Divers projets informatiques seront revus pour des économies de 145'000 francs, de même que le centre sportif, où une décision favorable au tribunal cantonal a été obtenue contre les opposants. Cependant, en raison de retards, les travaux

débuteront probablement en août au lieu d'avril, réduisant les investissements pour le centre sportif de 13 à 8 millions pour 2024.

Cela fait un total d'économie sur les investissements de 7,235 millions.

Maret Jérôme : Bonsoir à tous ! Permettez-moi de vous exposer l'impact de ces amendements sur le budget. À votre gauche, vous avez le budget 2024 tel qu'il est présenté dans le fascicule sur lequel vous avez travaillé, avec les amendements repris ligne par ligne, tels que Eric les a présentés. À votre droite, le budget amendé soumis au vote ce soir : 143 millions de revenus financiers, 122'700'000 de charges financières, une marge d'autofinancement qui passe de 19 millions à 20,554 millions, l'excédent de charge de l'exercice passant de 8,6 millions à 7,2 millions, et enfin, les investissements nets passent de 64 millions à 56'897'100, réduisant l'insuffisance de financement de 45 millions à 36'342'692.

Au regard de la comparaison avec le budget 2023, qui est présentée ici avec les chiffres amendés, on observe un écart d'environ 400'000.- sur les produits financiers, une différence de plus de 5 millions et demi sur les charges financières, ainsi qu'une diminution de la marge d'autofinancement de 5 millions. Je vais expliquer les variations par rapport à ces écarts dans quelques instants.

Ainsi, l'excédent net de l'exercice passe à 7,228 millions en 2024 par rapport aux 124'300 au budget 2023.

J'en viens maintenant aux comparatifs entre le budget 2024 et le budget 2023. Nous observons des variations des frais de personnel de près de 2,1 millions, en tenant compte des amendements.

Les variations, hors frais de personnel, des frais de l'état-major, de l'informatique, des finances et des contributions, équivalent à une augmentation de charges de 800'000 francs et une réduction de revenus de 5'000 francs.

La consommation électrique communale et les entretiens des bâtiments augmentent de 341'000 francs.

Les régimes sociaux et les EMS augmentent de 246'000 francs.

Les charges liées à la protection de la jeunesse (crèches et UAPE) augmentent de 473'000 francs, tandis que les revenus augmentent de 128'000 francs.

On observe une augmentation des charges des travaux publics et environnement de CHF 300'000, mais une augmentation de revenus de plus de 700'000, principalement due à l'adaptation du tarif de la voirie.

Le transport public enregistre une augmentation de la charge de CHF 580'000, mais la bonne nouvelle concerne la nouvelle loi cantonale sur les transports, permettant la perception de subventions en 2024.

Enfin, pour le service des eaux, on constate une réduction de charges d'un peu moins de 400'000 francs, avec une diminution des revenus d'1,1 million, liée à l'adaptation des tarifs des eaux prévue pour l'exercice 2024.

En ce qui concerne les écarts dans l'agriculture et l'irrigation, aucun élément particulier n'est à noter.

On observe une diminution des charges de CHF 290'000 concernant la valorisation de l'électricité, l'éclairage public et les mesures d'accompagnement des consommateurs, principalement due au fait que l'année dernière, au budget 2023, nous avions 2 millions pour soutenir les mesures des tarifs électriques. Nous n'avons plus qu'1 million au budget 2024, et dans les revenus, une baisse de 4,6 millions.

Pour rappel, lors du budget 2023, la valorisation avait été faite à fin août 2022, au moment où les tarifs étaient les plus élevés, expliquant ainsi la valorisation des déchets au budget 2023 à plus de 11 millions.

Concernant le fonds de rénovation, nous l'avons augmenté en raison du succès rencontré par les demandes de subventions pour les panneaux solaires ou d'isolation thermique. Les prélèvements sur la réserve tarifaire correspondent à 2 millions et demi de plus que l'année dernière, 2 centimes en plus financés par les réserves tarifaires prévues à cet effet.

Enfin, avec les amendements présentés par Eric, les impôts sur les personnes physiques enregistrent une augmentation de ses recettes de 3,7 millions au budget 2024 par rapport au budget 2023.

Cela donne au total une variation de 5,149 millions en diminution de la marge d'autofinancement entre les deux exercices.

En ce qui concerne les investissements, les dépenses brutes sont ramenées à 59 millions avec l'amendement proposé, les recettes restent à 2'110'000, soit des investissements nets de 56'897'100.

En comparant cela avec la marge d'autofinancement, cela donne une insuffisance de financement de 36'342'692 par rapport aux 45 millions présentés dans le fascicule. Ce sont les amendements présentés précédemment qui expliquent cet écart.

Les éléments présentés résument ceux qui vous sont soumis ce soir, avec des produits financiers à 143,281 millions, des charges financières à 122,7 millions, une marge d'autofinancement de 20,5 millions, une variation des attributions aux financements spéciaux de 998'100, des amortissements de 28,7 millions, donnant un résultat net de 7,2 millions d'excédents de charge, des investissements nets de 56 millions, soit une insuffisance de financement de 36,342 millions, comme dit précédemment. C'est ce budget qui vous est soumis ce soir à approbation.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des interrogations de votre part ? Formellement, nous n'effectuons pas de vote sur les amendements, c'est pourquoi je sollicite votre réaction s'il y a des questions sur ces propositions. Mes remerciements vont également aux commissions qui ont travaillé assidûment et à l'exécutif qui a répondu avec célérité. Les amendements ont été discutés en collaboration avec les commissions et certains ont été proposés directement par l'exécutif. Passons désormais au vote sur les points qui ont été sortis en votes séparés, rubrique par rubrique.

Lack Anne-Michèle : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la réflexion sur la création d'une nurserie à Montagnier remonte à la fin de la précédente législature. C'est un besoin que nous avons identifié en 2020, lors de la préparation de la fusion, en décidant de proposer des places pour les 4 à 18 mois dans chacune de nos structures d'accueil communal. Actuellement, pour notre commune, nous disposons de 10 places pour les enfants de 4 à 18 mois dans la structure de Versegères. Pour cette nurserie, nous sommes contraints de refuser des bébés, faute de places. Nous avons également 7 places dans notre structure de Verbier. Certaines familles du bas de la vallée sont contraintes d'amener leur bébé à Verbier alors qu'elles travaillent en plaine. D'autres ont un bébé placé à Verbier alors que leurs enfants plus âgés fréquentent la crèche des Moussaillons.

Notre Commune souffre également malheureusement d'un manque chronique de parents d'accueil de jour. D'ici 2 à 3 ans, la nouvelle crèche de Vollèges proposera également 10 places en nurserie. Elle est attendue avec impatience par les familles de la région de Vollèges, Levron et Vens. Cette situation n'est pas digne de notre Commune et de l'aide que nous désirons apporter à nos familles. Les études démographiques et l'installation de nouvelles familles met actuellement la pression sur la région du Châble-Villette-Montagnier et sur le fond de la vallée.

Le crédit d'investissement de 770'000 francs se décompose comme suit : environ 400'000 francs pour la rénovation énergétique du bâtiment, comprenant le remplacement du vieux chauffage à mazout, l'isolation sous toiture, l'isolation du radier, des murs de la future nurserie et la mise aux normes techniques et de sécurité. Ces rénovations sont nécessaires pour maintenir le bâtiment en état, et son affectation future sera définie dans le cadre du Plan d'affectation de zones (PAZ), mais cette zone restera en zone d'utilité publique. Les 380'000 francs restants sont dédiés à la construction de la nurserie, y compris le carrelage, les sols, les cloisons, etc.

Nous comprenons les préoccupations de certains se demandant pourquoi investir un tel montant s'il est prévu d'intégrer cette structure dans la future construction de l'école de Villette. Pour rappel, les premières réunions pour la construction du centre scolaire de Versegères ont commencé en 2013, et il a ouvert ses portes en janvier 2021, soit 8 ans plus tard. Avec le recul, je peux affirmer que si vous refusez cet engagement ce soir, il est à craindre qu'il n'y aura pas de structures d'accueil à Montagnier pour les 8 prochaines années. Je vous remercie. Avez-vous des questions ?

Vaudan Julien : S'il n'y a pas de questions, je propose les rapports de commission.

Vaudan Fanny : Fanny Vaudan pour la commission jeunesse, formation et cohésion sociale. Lors de nos séances de travail sur les budgets 2024, Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin nous ont présenté le projet d'investissement pour le bâtiment des Moussaillons afin d'y ajouter une nurserie et une place de jeux digne de ce nom.

L'ensemble de notre commission était très satisfait par la nouvelle puisque notre Commune manque cruellement de places en structure d'accueil pour les 4 à 18 mois. En effet, l'ensemble des crèches de Val de Bagnes dispose d'une centaine de places, contre seulement 17 en nurserie.

De plus, le projet pour un nouveau centre scolaire à Villette n'ayant malheureusement toujours pas débuté, il est pour nous impensable d'attendre qu'il démarre pour investir dans une nurserie à Montagnier.

Pour la commission, cet investissement est donc une nécessité afin d'aider les nombreuses familles vivant sur la commune et nous ne pouvons que soutenir le Conseil Municipal dans ce projet.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il une autre commission avant la commission de gestion ? Personne, alors à la COGEST.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Concernant la demande de vote séparé, je tiens à préciser que cela ne remet nullement en question l'idée de construire ou d'aménager un bâtiment répondant à des besoins. Cependant, nous avons jugé essentiel d'obtenir une présentation détaillée, étant donné que le coût cumulé de 1'150'000 francs pour un bâtiment provisoire, sachant qu'une future école sera construite, nous paraissait élevé. Notre interrogation principale était d'obtenir une vision à long terme pour ce bâtiment et de justifier ces investissements. Est-ce réellement nécessaire pour assurer la fonctionnalité de cette structure pendant quelques années, ou ces investissements représentent-ils le strict minimum ? Une présentation visuelle du bâtiment avec des plans et des images aurait été appréciée. La Commission de Gestion a demandé un vote séparé, sans émettre de préavis sur cet investissement. Chacun est libre de se prononcer à ce sujet. Merci.

Vaudan Julien : Je vous remercie. Nous allons maintenant procéder au vote sur ce point du budget. La question qui vous est posée est la suivante : approuvez-vous le budget de 770'000 francs pour le bâtiment des Moussaillons ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Ce point demeure dans le budget 2024. Merci beaucoup.

Approuvez-vous le budget pour le bâtiment des Moussaillons de CHF 770'000.- ?

Le Conseil général accepte par 37 voix pour et 10 abstentions le budget pour le bâtiment des Moussaillons de CHF 770'000.-.

Vaudan Julien : Passons au point suivant, qui concerne également la crèche des Moussaillons. Je passe la parole à Anne-Michèle.

Lack Anne-Michèle : Nous sommes face à un montant de 380'000 francs destiné aux aménagements extérieurs de la crèche Les Moussaillons. Actuellement, la structure accueille 35 enfants en crèche et 72 enfants durant la pause de midi. En tout, une centaine d'enfants utilisent ces espaces pour jouer et se dépenser pendant la pause de midi. Ces extérieurs, outre leur utilité pour les enfants, sont également un outil de travail essentiel pour nos éducatrices. Cependant, ces espaces ont vieilli, certains équipements sont vétustes, et leur exigüité compromet la sécurité des enfants. Notre souhait est également d'offrir une aire de jeu dans chaque village, et la création de celle-ci à Montagnier, ouverte au public en dehors des heures de la structure, répond à cet objectif. Des questions ?

Veuthey François : François Veuthey, commission bâtiment bourgeoisie et agriculture. Peux-tu détailler les différents postes de coût de cette aire de jeu ? Le montant de 380'000 francs nous semble considérable.

Lack Anne-Michèle : Malheureusement, je n'ai pas les détails à l'instant. On prévoit d'agrandir l'espace en supprimant quelques places de stationnement, créer une rampe d'accès pour les poussettes suite à l'acceptation du projet de nurserie, changer des jeux, et effectuer divers aménagements. La suppression de places de parc nécessitera l'aménagement paysager, et des modifications du mur à l'arrière du bâtiment sont prévues, notamment l'installation de filets pour une sécurité accrue. Je m'excuse de ne pas pouvoir fournir plus de détails.

Vaudan Julien : En plus du mur de soutènement, pouvons-nous ajouter un élément ?

Lack Anne-Michèle : En effet, des places de stationnement seront supprimées, ce qui implique le retrait de la couche de goudron. Il sera nécessaire de procéder à des travaux d'arborisation, entre autres. Nous prévoyons également de remplacer les équipements de jeu, d'agrandir l'espace, ce qui contribuera à créer une aire de jeu accessible à la population en dehors des heures d'ouverture de la structure. Par ailleurs, le mur à l'arrière du bâtiment nécessitera des modifications avec l'installation de filets, car actuellement, il ne constitue pas un environnement idéal et sécurisé pour les enfants qui souhaitent y jouer. Je m'excuse de ne pas disposer de tous les détails à ce stade.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. La Commission de Gestion.

Darbellay Baptiste : Nous partageons la préoccupation quant aux coûts. Une présentation plus détaillée aurait été appréciée pour mieux comprendre ces dépenses. Cependant, nous n'opposons pas la création de cette aire de jeu, surtout qu'elle bénéficiera à la population le week-end. Nous préférons laisser la liberté de vote. Nous aurions apprécié une présentation plus approfondie, mais comprenons que la demande de vote séparé est arrivée tardivement. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Si vous avez d'autres questions...

Mento Mélanie : Vous avez mentionné la suppression de places de parc, mais pouvez-vous préciser combien de places seront supprimées ? Cela n'a pas été abordé jusqu'à présent, et dans cette région, les places de parc sont limitées.

Lack Anne-Michèle : Il est prévu de supprimer 4 places de parc.

Vaudan Julien : Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres questions, je suggère de passer au vote. Approuvez-vous le budget de 380'000 francs pour la place de jeux des Moussaillons ? Y a-t-il des refus ? Y a-t-il des abstentions ? Qui accepte ?

Nous n'avons pas le bon nombre de votes, il faut revoter. Levez haut la main cette fois, pour éviter de manquer un vote. Y a-t-il des refus pour ce budget de 380'000 ? Y a-t-il des abstentions ? Qui accepte ?

Ce poste au budget est.

Approuvez-vous le budget pour la place de jeux des Moussaillons de CHF 380'000.- ?

Le Conseil général refuse par 15 voix contre, 14 pour et 18 abstentions le budget pour la place de jeux des Moussaillons de CHF 380'000.-.

Vaudan Julien : Nous pouvons continuer et passer au poste suivant.

Bührer Moulin Anne : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Actuellement, pour nos 22 agents, nous disposons de quatre voitures d'intervention utilisées pour assurer la sécurité des communes du district, à l'exception de la commune de Bourg-Saint-Pierre. Pendant la saison d'hiver, selon le nombre de patrouilles sur le terrain, entre trois et quatre véhicules sont utilisés pendant la journée, ainsi qu'un à deux véhicules pendant la nuit. Ces véhicules sont soumis à de nombreuses contraintes, étant fortement sollicités, devant pouvoir rouler rapidement, avec un roulement de conducteurs, et généralement, ils commencent à poser problème et occasionnent pas mal de frais dès qu'ils dépassent les 180'000 km. Nous avons besoin de véhicules fiables ; l'un de nos véhicules d'intervention a actuellement 160'000 km. Le délai de livraison et d'équipement d'un véhicule est long, d'environ 10 à 12 mois, ce qui nous amène à environ 200'000 km lorsque nous le recevons. L'achat d'un de ces véhicules se situe entre 40'000 et 50'000 francs, et l'aménagement, incluant la pose des feux bleus, les modifications à apporter, les aménagements du coffre, la peinture, etc., est d'environ 30'000 francs.

Compte tenu de la volonté communale de réduire son empreinte carbone et de sortir des énergies fossiles, nous avons également conservé la possibilité d'opter pour un véhicule électrique, pour autant que nous en trouvions un qui réponde aux exigences de la police. Pour l'achat d'un véhicule d'intervention, nous avons inscrit au budget un montant qui pourrait atteindre au maximum 100'000 francs, et nous vous le soumettons ce soir.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

Roserens Stéphane : Quelle est la différence entre un véhicule traditionnel et un véhicule électrique ?

Bührer Moulin Anne : Nous avons établi une fourchette, mais nous n'avons pas encore précisé les deux propositions de véhicules, car nous devons étudier et vérifier si elles répondent aux différentes exigences de la police. C'est pourquoi nous avons fixé un montant maximum de 100'000 francs au budget.

Roserens Stéphane : Combien de km font les véhicules par année, en moyenne ?

Bührer Moulin Anne : Ils font en moyenne, je pense, 30'000 à 40'000 km.

Roserens Stéphane : Dans les autres administrations, les véhicules peuvent faire en tout jusqu'à 250'000 km.

Bührer Moulin Anne : Oui, mais dans le service de police, en fait, nous allons jusqu'à 180, voire 200'000 km, et après, compte tenu de l'année et en tout cas des 10 mois nécessaires pour commander, recevoir et équiper le véhicule, nous atteindrons certainement les 200'000 km. Il faut aussi savoir que ces véhicules seront utilisés dans un autre service.

Fellay Léonard : Léonard Fellay, j'ai une question. Si le délai de livraison est de 10 à 12 mois, pourquoi ne pas inclure directement cette demande au budget de l'année prochaine, étant donné que nous sommes au mois de décembre ?

Bührer Moulin Anne : Parce que, en fait, si on peut l'inclure l'année prochaine en fin d'année, on ne sait jamais quand ces véhicules vont lâcher. C'est une demande du service.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour la question. Je propose à la commission sécurité de nous donner son rapport sur ce point.

Farquet Sarah : Sarah Farquet pour la commission sécurité santé publique. Nous estimons que cette dépense liée au changement d'un véhicule de police en véhicule électrique est un pas vers l'énergie, mais elle nous semble plus cosmétique que nécessaire. Pour nous, un modèle électrique n'est pas une priorité, ni même l'achat d'un nouveau véhicule. Ainsi, à l'unanimité avec une abstention, la commission sécurité santé publique donne un préavis négatif à ce crédit.

Vaudan Julien : Merci. Passons au rapport de la COGEST.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Cet amendement est déposé par la commission sécurité santé publique, qui juge que cet investissement, plus cher qu'un véhicule traditionnel, relève de la cosmétique et que le remplacement des véhicules n'est pas nécessaire. De ce fait, la Commission de Gestion demande le maintien du vote séparé et se prononce contre cet investissement. Cinq personnes sont contre, une personne pour et une abstention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je propose de passer au vote. Oui, pardon, Monsieur Veuthey.

Veuthey François : François Veuthey, j'ai juste une question par rapport à la conséquence du vote : si on refuse, cela veut dire qu'il n'y a pas du tout de crédit pour une voiture ou cela signifie qu'il y a un crédit pour une voiture normale, pas électrique ?

Bührer Moulin Anne : Non, il n'y a pas du tout de crédit, cela signifie qu'il n'y aura pas de véhicule. Donc, je répète, c'est jusqu'à 100'000 francs au maximum pour autant qu'on trouve une voiture électrique qui réponde à nos besoins, ce qui n'est pas sûr. C'est un modèle d'intervention, sinon ce sera un modèle traditionnel. Pour un modèle traditionnel, il faut quand même compter entre 40'000 et 50'000 francs, plus l'équipement, 30'000 francs. Donc, on en a en tout cas pour 70'000 à 80'000 francs, c'est ce qu'on a généralement. Les chiffres ont été donnés par le chef de la police.

Roserens Stéphane : A nouveau Stéphane Roserens, une question aussi. Les véhicules sont-ils couverts par une assurance Casco de la commune ?

Bührer Moulin Anne : Oui.

Vaudan Julien : Bien, je vous propose de passer au vote. Alors, est-ce qu'il y a des refus pour ce crédit ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Qui acceptent ? Tu peux baisser le bras à Marcos. Cet objet est refusé.

Approuvez-vous le budget pour le véhicule de police de CHF 100'000.- ?

Le Conseil général refuse par 28 voix contre, 7 pour et 12 abstentions le budget pour le véhicule de police de CHF 100'000.-.

Vaudan Julien : Le point suivant concerne les éclairages de Noël..

Michellod Vincent : Bonsoir à tous. Permettez-moi de retracer brièvement l'historique de cette rubrique budgétaire remontant à 2012, dédiée aux investissements pour la création et le renouvellement des décorations lumineuses dans la station de Verbier, ainsi que sur l'ensemble du Val de Bagnes. Ce travail a toujours été effectué par Altis, responsable du montage et du démontage, en collaboration avec les services des travaux publics, ces derniers ayant considérablement renforcé leur capacité en matière de décoration florale pour la saison estivale. Cette initiative a été saluée par tous les partenaires, à titre d'information complémentaire.

Un budget de fonctionnement de 150'000 francs permet de couvrir la mise en place, l'entretien et le démontage de ces décorations pour l'année 2023-2024. Le projet d'éclairage de Noël pour Verbier et la vallée est désormais confié à Verbier Tourisme sous forme de mandat. Il est bon de rappeler qu'à l'époque, il s'agissait d'un mandataire externe à la commune. Ce montant est désormais affecté à une ambition plus vaste, englobant toutes les saisons touristiques. Un concours a été lancé au printemps pour trouver un nouveau prestataire, bien que le mandataire actuel ait travaillé cette année avec le matériel déjà en notre possession. Pour l'avenir, l'objectif principal est de développer la décoration et la signalétique estivale, mettant en avant les valeurs, les activités et les événements majeurs de notre commune, dans le cadre

du développement d'un tourisme quatre-saisons de qualité, un enjeu majeur du master plan.

Le projet vise également à comparer favorablement notre décoration avec d'autres destinations. Cette extension du projet répond à une demande récurrente des prestataires et des organisateurs d'événements, visant à renforcer l'accueil et à créer une atmosphère saisonnière. Nous sommes régulièrement critiqués en comparaison avec d'autres destinations, et il est essentiel de renforcer cet aspect. Il convient de rappeler que, pour l'avenir, "Bagnes en Lumière" sera remplacé par "Décoration Val de Bagnes," impliquant ainsi les quatre saisons et renforçant la collaboration avec Altis et les travaux publics, qui s'occupent également des fleurs en été. J'espère que vous approuverez ce montant de 200'000 francs, qui, chaque année, nous permet d'améliorer et d'organiser de nouvelles décorations.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, est-ce que vous avez des questions ?

Vaudan Fanny : Est-ce que le montant n'est que pour les éclairages de Noël ou il est compris pour tout ?

Michellod Vincent : Alors, les 200'000 francs, c'est sur les décorations de Noël. Les travaux publics ont un montant pour les fleurs mais on collabore au niveau du fonctionnement.

Vaudan Fanny : Donc, 200'000 francs, ce n'est que pour les décorations de Noël ?

Michellod Vincent : La somme de 200'000 francs est allouée spécifiquement aux décorations, qu'il s'agisse de lanternes, d'étoiles, et ainsi de suite. Toutefois, dans une perspective future, au sein du Conseil futur, l'idée est d'adopter une dénomination telle que "Décoration Val de Bagnes" pour l'ensemble de l'année. Nous envisageons d'être partenaires avec les travaux publics et autres entités, mais le montant de 200'000 francs est clairement dédié aux décorations.

Saillen Lionel : Lionel Saillen, je suppose que ces lanternes de Noël auront un meilleur rendement énergétique et économique, ce qui permettra des économies d'énergie.

Michellod Vincent : Effectivement, c'était un mandat que nous avons pris sur une période de 3 ans. Avec l'évolution en cours chez Altis, je pense qu'ils sont plus que compétents pour adapter ces luminaires en fonction des besoins.

Farquet Sarah : Sara Farquet, je m'excuse : est-ce que ces décorations seront recyclées ? Seront-elles réutilisées pendant plusieurs années, ou ce budget reviendra-t-il chaque fois ?

Michellod Vincent : Le flux financier pour les investissements se renouvelle chaque année, sauf dans le cas des lanternes, où nous avons effectué un investissement plus conséquent sur une période de 3 ans. Ces luminaires pourraient éventuellement être réinstallés dans la vallée, à divers endroits. Cependant, il est vrai que nous devons faire preuve de discernement, car il n'est pas possible de réutiliser exactement les mêmes luminaires à chaque fois. Il est nécessaire d'essayer de les faire tourner judicieusement.

On a aussi des luminaires qui sont redistribués dans d'autres destinations, mais chaque année il y aura un montant pour la décoration.

Vaudan Julien : Est-ce qu'il y a encore des questions ou des précisions ? Christophe ?

Maret Christophe : On s'est mal compris, mais on ne parle pas uniquement des décorations de Noël, mais des décorations tout au long de l'année et sur toute la commune.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a encore des questions ? Est-ce qu'il y a un rapport de commission sur ce sujet ? La COGEST.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay, pour la Commission de Gestion. En effet, nous avions initialement compris le libellé "Eclairages de Noël", ce qui nous a interpellé. Nous nous demandions si c'était un mal nécessaire, étant donné que l'heure est plutôt aux économies, conformément à ce que vous avez compris des demandes de la COGEST concernant de nombreuses augmentations de charges. Nous aurions apprécié avoir, conformément à notre rapport, une présentation du concept avec des explications. Nous ne demandions peut-être pas 15 présentations, mais au moins une qui nous permette de comprendre un peu mieux, car cela semble encore un peu flou. Nous avons émis un préavis positif, mais en espérant effectivement avoir une présentation. Merci.

Michellod Vincent : Alors, en parlant de présentation, nous avons de nouveaux mandataires cette année qui ont été engagés, et vous verrez un peu les projets qu'ils développent. Aujourd'hui, il est difficile de vous montrer plus que ce qui existe actuellement, mais bien entendu, l'objectif est toujours de déployer des décorations dans l'ensemble de la commune pour donner l'impression que nous accueillons encore les clients. Je ne sais pas si vous avez pu observer cela dans d'autres stations, mais ce sont d'autres budgets, ici nous avons des coûts tout à fait raisonnables. Il est difficile d'en dire plus, mais je crois qu'il est extrêmement important de maintenir un soutien à cela, car même si nous parlons d'économies, nous sommes actuellement dans une période un peu morose en ce qui concerne l'éclairage. Cependant, ce que nous pouvons faire aujourd'hui est très important, c'est de réduire la durée. Auparavant, nous avions des luminaires longtemps. Une station sans éclairage pendant les fêtes de Noël donne une impression très triste. De plus, ce n'est pas du tout adapté à la clientèle touristique. Il est essentiel de s'adapter en fonction des circonstances, tout en étant pleinement conscient que supprimer l'éclairage n'est pas la solution.

Fellay Léonard : Léonard Fellay. Tu nous dis que les 200'000 francs seront alloués à Verbier tourisme. D'un autre côté, tu nous parles d'un mandataire. Alors je ne suis pas sûr de comprendre.

Michellod Vincent : C'est dévolu à Verbier tourisme, c'est eux qui mandatent. Ce n'est pas eux qui vont décider de la décoration, mais c'est eux qui mandatent pour que cela se réalise. Après ils regardent, avec le budget dont ils disposent, pour que la décoration soit posée. Autrefois, c'était un mandataire externe, et aujourd'hui, nous le faisons en interne.

Fellay Léonard : Cela restera un mandataire externe.

Maret Christophe : Permettez-moi de retracer brièvement l'origine du projet. Jusqu'à présent, nous avons l'habitude de faire appel à quelqu'un pour installer des lampes et choisir des décorations, gérant cela avec un budget annuel. Cependant, nous avons estimé qu'il était crucial de mettre en place un projet à plus long terme, plus vaste, et surtout, de décorer la station ainsi que l'ensemble des villages tout au long de l'année. Nous avons donc lancé un concours d'études auprès d'experts pour recueillir des idées sur la manière d'apporter une valeur ajoutée à la station, ainsi qu'aux villages, en veillant à ce que notre commune contribue positivement à travers des décorations. Quand je parle d'éclairage de Noël, je veux souligner que l'objectif est véritablement de créer une plus-value grâce à des projets, tels que la décoration pour un festival, afin d'ajouter de la valeur pendant ces événements. Cette approche vise à valoriser l'accueil de nos visiteurs et de nos citoyens, leur permettant de partager pleinement tous les événements prévus dans notre commune. Il s'agit d'une réflexion plus globale, allant au-delà de nos pratiques antérieures. Voilà en résumé l'origine du projet.

Michellod Vincent : Verbier Tourisme dirige le projet maintenant, contrairement à avant, où c'était la commune qui le gérât. Ils sont désormais les pilotes du projet.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour ces éclairages sur les éclairages, cela clarifie la situation.

Nous passons au vote. Y a-t-il des refus ? Y a-t-il des abstentions ? Quelqu'un qui accepte ?

Approuvez-vous le budget pour les éclairages de Noël de CHF 200'000.- ?

Le Conseil général accepte par 34 voix pour, 7 contre et 6 abstentions le budget pour les éclairages de Noël de CHF 200'000.-.

Michellod Vincent : Au nom de tous les visiteurs qui viennent nous rendre visite tout au long de l'année dans le Val de Bagnes, je vous exprime un sincère merci.

Vaudan Julien : Merci, Vincent. Nous arrivons maintenant au dernier point à traiter, qui concerne le bâtiment Perrodin.

Bührer Moulin Anne : La future maison de la sécurité, ne sera pas opérationnelle avant 2028, au plus tôt. Actuellement, le bâtiment Perrodin est vétuste et fissuré. La façade nord tient par endroits sur des piliers, ne répondant pas aux normes sismiques. C'est l'un des bâtiments les plus problématiques de notre parc immobilier. Ce bâtiment abrite le service de la sécurité, la direction et l'administration du dicastère, la police, le corps de sapeurs-pompiers, le service des dangers naturels, l'EMCR, et le service des patentes. Au rez-de-chaussée, je tiens à souligner que nous avons le véhicule de désincarcération, le tonne-pompe, le véhicule de poste de commandement, le véhicule de protection respiratoire, le pick-up, le véhicule de transport de personnes, le véhicule d'officier de piquet, ainsi que des remorques. Nous disposons également des tenues d'intervention pour 60 sapeurs et tout le matériel d'intervention.

La dalle est sérieusement fissurée et nous cause beaucoup de soucis. Au sous-sol du bâtiment se trouve la cafétéria du personnel administratif de toute la commune. En cas de séisme, si le bâtiment s'écroule, non seulement nous aurons des pertes

humaines, ce qui est tragique, mais en plus, nous ne pourrions plus assurer les secours dans la commune. L'analyse de la consolidation du bâtiment a été effectuée par le service des bâtiments. Le montant de 100'000 francs qui vous est soumis ce soir est destiné à effectuer le minimum de travaux qui pourraient assurer la stabilité du bâtiment pour ces prochaines années.

Vaudan Julien : Est-ce qu'il y a des questions ?

Veuthey François : François Veuthey. Y a-t-il des alternatives à l'utilisation de ce bâtiment ? En attendant la construction de la maison de la sécurité, pourrait-on envisager de déplacer temporairement les services dans d'autres bâtiments de la commune qui sont actuellement inutilisés ?

Bührer Moulin Anne : Il n'y a pas d'autre alternative.

Vaudan Julien : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Non, alors rapports de commission, s'il vous plaît.

Farquet Sarah : Sarah Farquet, pour la commission sécurité santé publique. Concernant l'investissement de mise aux normes de la maison Perrodin d'un montant minimum de 100'000 francs, il semble peu judicieux de dépenser des fonds sur ce bâtiment destiné à être détruit dans un avenir proche. Nous sommes conscients de l'importance de la sécurité de nos véhicules et des personnes travaillant dans ce bâtiment. Cependant, ces investissements ont déjà été sollicités une première fois il y a environ vingt ans, puis une seconde fois il y a une dizaine d'années. Nous estimons que si l'urgence était réelle, le chef de la sécurité aurait présenté une demande plus urgente et soutenue. Nous pensons qu'il serait plus judicieux de prioriser la mise aux normes des bâtiments qui ne sont pas destinés à la démolition, tels que certaines écoles. A l'unanimité, la commission sécurité santé publique émet un préavis négatif sur ce crédit.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. La COGEST.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Effectivement, il y a une demande de vote séparé provenant de la commission sécurité et santé publique, et les arguments ont été présentés. Ce que la COGEST aimerait également obtenir, c'est peut-être une présentation prochaine des bâtiments de la commune qui ont été mis aux normes sismiques, indiquer les priorités avec les écoles et autres qui doivent l'être, afin d'avoir un plan pour l'avenir. Sur le fond, bien que le bâtiment soit destiné à être détruit, il y a un aspect sécuritaire, et sur cinq ans, un montant de 100'000 francs équivaut à 20'000 francs par an. Si nous devions louer une autre structure ailleurs, cela pourrait coûter davantage. Ainsi, la COGEST laisse une liberté de vote, tout en reconnaissant l'importance de cet aspect sécuritaire. Merci.

Bührer Moulin Anne : J'aimerais peut-être juste ajouter qu'à certains endroits, le chef des pompiers m'a informée qu'il n'ose plus garer les camions.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Christophe.

Maret Christophe : Peut-être pourrais-je vous fournir quelques éléments supplémentaires. Au niveau communal, nous avons la responsabilité d'étudier la conformité aux normes sismiques de l'ensemble des bâtiments publics. Nous avons entrepris une étude approfondie, renforçant déjà certains bâtiments suite à des mesures prises. Dans le cas présent, des études détaillées ont été réalisées pour déterminer quels éléments devraient être renforcés. Alors, investir 100'000 francs sur une période de 5 ans pour ce bâtiment me semble tout à fait justifié. Je regrette, mais je ne pense pas que le montant de l'investissement soit excessif, surtout en considérant l'importance de la sécurité liée à ce bâtiment crucial pour notre commune. Je crois fermement que nous devrions consentir à cet effort, même si le bâtiment est destiné à être démoli dans le futur. Je ne vois pas d'autres solutions pour déplacer les véhicules, et ce bâtiment demeure indispensable à notre sécurité. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour vos questions. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions à ce montant de 100'000 francs pour le bâtiment Perrodin ? Y a-t-il des abstentions ? Qui acceptent ? C'est accepté. Merci beaucoup.

Approuvez-vous le budget pour le bâtiment Perrodin de CHF 100'000.- ?

Le Conseil général accepte par 38 voix pour, 3 contre et 6 abstentions le budget pour le bâtiment de Perrodin de CHF 100'000.-.

Vaudan Julien : Nous passons maintenant au budget global de la commune Val de Bagnes. Attaquons-le directement. Pouvons-nous simplement passer à la diapositive suivante ? Nous allons vous présenter les montants corrigés suite à nos ajustements. Ici, vous avez la preuve que ce ne sont pas des individus en Inde qui effectuent nos calculs.

Rosset Eric : Merci, Céline et Jérôme, d'avoir complété selon les décisions concernant les différents amendements qui étaient présentés. Je souhaiterais aborder plus particulièrement les votes séparés liés aux investissements. L'excédent de charge n'a pas évolué depuis tout à l'heure, demeurant à 7'228'292 francs. En revanche, les investissements nets ont connu certaines réductions, atteignant désormais 56'417'100 francs, ce qui entraîne un déficit de financement de 35'862'692 francs.

Pour ceux qui sont familiers avec la comptabilité, vous aurez noté que nous n'avons pas compliqué les amortissements liés aux changements d'investissements, de sorte que le chiffre final sera probablement légèrement inférieur aux 35 millions.

Vaudan Julien : Merci beaucoup Eric, je propose de passer aux questions mais je pense que l'on sait d'où viennent ces changements. Nous pouvons donc passer aux rapports de commissions. Je propose de commencer au fond de la salle et on remonte.

Miandabu Tornay Pembe Colette : Pembe Tornay Colette pour la commission contributions cadastre et population. La commission du Conseil général du Val de Bagnes s'est réunie le 23 octobre et le 13 novembre afin d'analyser le budget 2024 de la commune. Nous avons observé avec préoccupation une diminution significative de la marge d'autofinancement, laquelle est passée au-dessous des 20 millions, marquant ainsi une tendance à la baisse par rapport aux années précédentes. Notre préoccupation principale réside dans l'augmentation notable des charges au cours des dernières années, situation commune à plusieurs commissions.

Notre constat révèle une augmentation des charges, notamment en lien avec le personnel. En anticipant l'ajout annuel de nouvelles charges, comme l'exploitation du centre sportif à venir, il devient impératif de mettre en place des mesures préventives. Nous sommes conscients que la gestion prudente des finances communales est essentielle pour garantir la couverture des charges et des frais courants.

Toutefois, il est crucial de souligner notre opposition à la surévaluation des recettes fiscales ou à une augmentation des taux fiscaux pour compenser l'augmentation des charges, en particulier celles liées au personnel, dans le but de répondre à la demande de réduction de charges de la COGEST qui est estimée à 4 millions.

Bien que les recettes fiscales actuelles soient saines, la Commission tient à rappeler que des changements dans la situation des principaux contribuables pourraient entraîner rapidement une diminution significative de ces recettes.

Veuthey François : François Veuthey, commission bâtiments bourgeoisie agriculture. Notre commission s'est réunie à plusieurs reprises pour analyser les budgets 2024. Nous avons posé de nombreuses questions aux responsables du dicastère, en particulier la justification des postes de travail supplémentaires pour le service des bâtiments.

Nous remercions les responsables du dicastère pour leur travail d'analyse complet et détaillé. Nous saluons également la diminution de 4.5 à 4 EPT supplémentaires suite à la demande de plusieurs commissions de limiter les augmentations de postes de manière générale dans notre commune.

Malgré cela, l'augmentation des charges salariales reste une grande préoccupation pour notre commission. Nous sommes conscients que les exigences actuelles créent des besoins en main d'œuvre importants pour ce service, et que les investissements prochains (écoles, crèches, centre sportif etc.) augmenteront encore la charge de travail. Nous souhaitons donc que le Conseil communal analyse, durant l'année 2024, le niveau de prestation souhaité dans le service des bâtiments (fréquence des nettoyages, fréquence des locations, préparation des salles etc.), la pertinence de certains labels de qualité qui engendrent des tâches supplémentaires, ainsi que les possibilités de gagner en efficience au sein-même de l'administration (par ex. centralisation des activités dans certains bâtiments, collaborations inter-services etc.).

En conclusion, notre commission donne un préavis positif à ces budgets 2024 et nous remercions encore Fabien Sauthier et Alain Mürli pour leur disponibilité et leur professionnalisme.

Farquet Sarah : La commission Santé-sécurité-santé publique s'est réunie à plusieurs reprises pour analyser les budgets 2024. De plus, dès le 21 novembre 2023, après l'annonce d'un nouvel amendement de l'exécutif pour le projet de gardes d'infirmières à Verbier, nous avons travaillé dans l'urgence pour nous permettre de nous positionner rapidement. Nous avons constaté que nos questions ont dérangé et que de nombreuses questions n'ont pas pu obtenir de réponses. Le projet d'amendement étant retiré, nous exigeons de pouvoir travailler calmement sur ce dossier et de ne pas voir arriver une nouvelle demande à la dernière minute.

Nous regrettons les échanges avec notre conseillère en charge de notre dicastère dans ces différents dossiers. Pour le projet des gardes d'infirmières et pour la location du cabinet des Arcades, nous avons été mis au courant par des citoyens dans la rue. Nous estimons qu'un échange de la part de notre conseillère aurait été plus respectueux pour nous qui travaillons sur ces dossiers depuis des années.

Nous avons conscience que nous ne pouvons pas faire d'opérationnel, mais nous ne comprenons pas du tout le choix de location au Dr El Gahoui, qui peut remettre en question l'aboutissement d'une solution médicale pérenne sur la station. De plus, notre confiance dans cette personne est entachée au vu de son passif avec la commune (les différents PV de notre commission et de la commission de travail des Arcades, en sont la preuve). A l'avenir, nous demandons une meilleure communication.

Pour revenir au budget 2024, dans notre dicastère, la charge salariale a peu augmenté et nous a semblé justifiée. Cependant nous partageons l'inquiétude des autres dicastères concernant l'augmentation des charges globales de la commune et de l'augmentation des EPT. Nous resterons vigilants sur ces points en 2024. Nous avons posé toutes les questions au responsable du dicastère et nous remercions Louis-Ernest Sidoli pour son travail toujours très détaillé et Pierre-Martin Moulin pour le complément au sujet du projet-pilote sur la signalisation touristique de notre commune. Notre commission donne un préavis favorable pour le budget 2024.

Vaudan Fanny : La commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » s'est réunie à deux reprises, respectivement, les 6 et 20 novembre 2023 pour analyser les budgets 2024.

De manière générale, nous sommes satisfaits des réponses obtenues et nous nous réjouissons particulièrement du projet de la nurserie des Moussaillons qui répond à une demande croissante de placement pour les 4 à 18 mois.

Il est cependant impossible de ne pas mentionner encore et toujours la planification d'un nouveau centre scolaire pour remplacer l'école de Villette. Bien que des montants figurent au budget 2024, nous sommes toujours dans l'attente d'un projet concret et espérons vivement le voir démarrer avant la fin de cette législature.

Pour terminer, nous remercions Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin pour leurs disponibilités ainsi que l'ensemble du dicastère « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale ».

Le budget 2024 de notre dicastère a été accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Saillen Lionel : Dans le cadre de nos deux séances relatives aux budgets, les différentes données démographiques de la Commune ont été présentées et discutées. Liées à celles-ci, une augmentation de postes et de prestations pourrait y être assujettie.

Sur le plan des TP, les parties du budget relatives aux TP ont été examinées avec attention ; nous constatons que les postes EPT sont bien utilisés et stables. De ce fait, nous n'avons aucun amendement à proposer sur le plan des EPT et nous acceptons les budgets impartis.

En ce qui concerne Altis Groupe SA, la présence du trio Altis Di Natale, Bernard et Lauzière nous a permis de saisir les enjeux importants d'Altis Groupe SA (138.5 EPT) et de revenir sur le rôle du conseil général et de notre commission plus particulièrement.

Un effort particulier a été budgétisé pour développer la Digitalisation via Datalak et CollaborAltis.

Notre commission soutient les projets prévus pour cette année, ceux-ci se répartissent en chantier de réseau séparatif, réseau d'eaux usées, réseau électrique et pose de lampadaire progressif notamment.

Une attention particulière devra être apportée pour le renouvellement du contrat d'approvisionnement en pellets qui arrivera à échéance en 2025 pour GECAL.

Sur le plan communal, enfin, une Commune qui a les moyens de choisir, qui n'est pas aux abois ne devrait pas forcément engager des collaborateurs de manière linéaire en période de hautes conjonctures. Le jour qu'il y aura 7% de chômage par exemple ... là oui. Il en va de même pour les investissements liés aux constructions. Grand merci à Messieurs Vaudan, Bessard, Di Natale pour leur disponibilité tout au long de cette année-ci.

Roserens Stéphane : Mesdames, Messieurs. La commission s'est réunie 2 fois pour analyser en détail les budgets et reçu les réponses à ses questions. Elle remercie le conseiller et les responsables du dicastère pour leur travail tout au long de l'année. Nous saluons la décision du conseil général pour l'octroi du crédit d'engagement pour le centre sportif de Verbier et nous réjouissons de la reprise des travaux de constructions courant 2024. Ce succès est dû à la bonne préparation du dossier par le service et aux informations continues et claires transmises tout au long du processus aux commissions. Nous encourageons donc le service à traiter les autres dossiers de la même manière à savoir informer régulièrement de l'avancement des projets.

L'ATCM a observé le départ de l'un de nos urbanistes cette année. Cependant, ils se félicitent de l'arrivée de deux nouveaux urbanistes pour l'année à venir.

Il convient de noter que les dépenses liées aux transports ont connu une augmentation significative ces deux dernières années, atteignant 470 000 frs. Cela est partiellement attribué à la nouvelle répartition des déficits acceptée par le Grand Conseil qui provoque une hausse des coûts des lignes dans la Vallée de quelque CHF 110'300, ainsi qu'à nos efforts pour revitaliser nos réseaux de la vallée et de Verbier. Cependant, la commission espère que les coûts seront stabilisés d'ici 2024, car il n'est pas viable de couvrir constamment les déficits induits par les décisions cantonales et fédérales sur les transports.

Un problème persistant demeure le contrôle des passagers qui est actuellement laissé à l'appréciation du chauffeur. Il est impératif d'exiger de TMR de mettre en place des appareils SkiData ou autre système automatique afin d'assurer un contrôle efficace et une répartition équitable des coûts entre la commune, l'État et la confédération, en particulier pour les lignes soutenues par la commune.

Ces données essentielles seront également nécessaires à la prise de décision pour maintenir ou renforcer des lignes de transports.

Il est primordial de mettre un accent sur l'enregistrement des lignes et des horaires dans l'application CFF ou sur une autre application. Nous sommes au même degré d'impatience en ce qui concerne l'obtention des plans des lignes de la vallée dans le but d'informer convenablement la population et les touristes.

En conclusion, suite à des clarifications fournies par le conseil communal, nous décidons de retirer notre proposition d'amendement de 170 000 frs. Ce chiffre représente principalement l'extension de la gratuité sur la zone de Vollèges et inclut également les coûts d'études pour l'amélioration de nos lignes de transport. Nous attendons un compte rendu des optimisations possible pour 2024.

Néanmoins notre commission rend attentif le conseil communal que pour le prochain budget 2025, l'ATCM ne validera pas le montant des transports sans un aperçu exhaustif et détaillé des données de fréquentation des lignes de transport. Nous souhaitons également que le master plan de mobilité soit présenté courant 2024 aux commissions et en plénum.

Notre commission propose donc d'accepter les budgets 2024 nous concernant à l'unanimité des membres de la commission. Décembre 2023, commission ATCM.

Bruchez Sari : Le 30 novembre et 6 décembre les membres de la commission TCS se sont rassemblés pour discuter du budget et préparer leurs questions pour l'exécutif. Les réponses apportées par Messieurs Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod, ainsi que le complément de réponses obtenues lors des différentes réunions avec la COGEST ont répondu à nos questions à notre satisfaction.

La commission TCS accepte le budget dans l'état et se réjouit de voir démarrer la phase deux du Centre Sportif. Notre commission accueille favorablement le prolongement de son ouverture 7/7, ainsi que l'installation de 2 terrains de Paddle au printemps 2024. Nous saluons également les différentes démarches participatives organisées par la Commune auprès des citoyens et du conseil général pour informer des prochaines étapes et nous espérons que cette approche sera conservée pour la phase 3.

Nous soutenons également le projet de la future maison de la culture qui permettra aux différents centres scolaires, ainsi qu'à la population de profiter d'un lieu de rencontre récréatif regroupant plusieurs services et entités sous un même toit.

A la lumière des éléments mentionnés ci-dessus, la commission émet un préavis favorable à l'adoption du budget 2024.

La commission remercie Messieurs Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod pour les réponses et explications obtenues, ainsi que pour la bonne collaboration.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Conformément au règlement du Conseil général, je vais vous lire uniquement les conclusions, sauf si vous en demandez la lecture complète, il y a 7 pages.

La COGEST s'est réunie 5 fois à propos des budgets 2024 avec différentes séances de travail avec l'exécutif, des allers-retours avec des questions et l'aboutissement aux amendements qui ont été votés tout à l'heure ainsi que la dernière mouture du budget. La commune Val de Bagnes se porte bien financièrement et consent à des investissements importants, ceci dans le but de conserver son attractivité et de fournir à sa population des services de qualité.

Comme déjà mentionné dans nos précédents rapports sur les budgets, le montant des charges doit absolument se stabiliser à l'avenir, ceci afin de garantir une situation financière pérenne, permettant de réaliser les nombreux projets et assurer leur financement. En effet, les revenus extraordinaires comme la valorisation de l'énergie et certaines recettes fiscales sur les droits de mutation et gains immobiliers ne sont pas garanties à long terme, alors que les charges engagées le sont pour une durée indéterminée.

La marge d'autofinancement devrait se situer à hauteur de CHF 25 millions, afin de couvrir les investissements de renouvellement, les recettes extraordinaires permettent quant à elles de réaliser les nouveaux projets.

Même si nous estimons que ce travail aurait déjà dû être entrepris, nous saluons l'engagement de l'exécutif d'établir un travail de rationalisation des charges et demandons que lors de l'exercice qui sera effectué pour mai 2024, le conseil municipal fixe d'abord un niveau de services que la commune est prête à offrir à sa population et à ses hôtes, et ensuite priorise les charges en fonction des besoins tout en prenant en compte les moyens dont la commune dispose. Nous pensons qu'il est possible d'améliorer les processus et de gagner en efficience. Lors de chaque départ d'un collaborateur, un questionnement des besoins actuels devrait être fait avant de réengager une nouvelle personne.

Aussi, nous relevons le geste bienvenu envers la population afin d'atténuer la hausse des charges des ménages. Un équilibre entre la distribution des bons et la réduction du tarif de l'électricité est pertinente.

Nous remercions le président de la commune, Christophe Maret, le conseiller communal en charge des finances M. Eric Rosset, le secrétaire général M. Pierre-Martin Moulin, ainsi que les directeurs opérationnels et responsables d'Altis pour leurs disponibilités, présentations faites et les réponses aux questions, en particulier MM. Jérôme Maret, Alexandre Gordio, Joël Di Natale et Thierry Varone.

Nous relevons également la qualité du fascicule mis à disposition, ainsi que les explications contenues dans le message et les aides à la lecture. Nous remercions également les présidents des autres commissions pour la transmission de leur conclusion.

A l'unanimité de ses membres présents, la commission de gestion donne un préavis positif au budget 2024, ainsi fait à Val de Bagnes le 7 décembre 2023.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour vos rapports. Nous allons passer à la votation. La question qui vous est posée : approuvez-vous le budget 2024 de la Commune de Val de Bagnes ? Y a-t-il des refus ? Y a-t-il des abstentions ? Le budget est accepté, merci beaucoup.

Approuvez-vous le budget 2024 de la Commune de Val de Bagnes présentant un excédent de charges de CHF 7'228'292.-, des investissements nets de CHF 56'417'100.- et une insuffisance de financement de CHF 35'862'692.- ?

Le Conseil général accepte par 45 voix pour et 2 contre le budget 2024 de la Commune de Val de Bagnes.

02. Demande de crédit budgétaire de CHF 1'030'320.- pour l'acquisition des actions de SEDRE SA (10220.5540.01)

Maret Christophe : Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous exprime ma profonde gratitude pour l'approbation du budget 2024. Je suis conscient que parvenir à un consensus sur les différents chiffres n'a pas été une tâche aisée, tant pour vous que pour nous. Cependant, je tiens à vous remercier chaleureusement, car cela nous permettra d'avancer de manière sereine. Nous avons également évoqué des perspectives d'optimisation en mai 2024.

Passons maintenant au point suivant. La demande de crédit budgétaire que nous vous soumettons, d'un montant de 1'030'320 francs, est liée au budget 2023. Cette demande concerne l'acquisition des actions de SEDRE SA par la commune de Val de Bagnes. Deux raisons motivent cette acquisition. Tout d'abord, l'arrivée de nouveaux actionnaires au sein de la société SEDRE SA. Ensuite, nous devons nous conformer aux pressions législatives qui exigent une séparation claire entre l'approvisionneur, qui est SEDRE SA en tant que distributeur d'électricité, et le fournisseur d'énergie. Ainsi, la demande d'aujourd'hui répond également aux modifications législatives à venir. L'objectif est de nous mettre en conformité avec les futures lois régissant les approvisionnements et la distribution d'énergie. Je reste à votre disposition pour toute question.

Vaudan Julien : En l'absence de questions, je propose de passer à la commission environnement et travaux publics.

Saillen Lionel : Nous soulignons la complexité de l'objet en discussion. Il aurait été judicieux de le rendre plus accessible dans le but de faciliter la compréhension initiale. Les explications fournies par la délégation d'Altis ont été approuvées par la commission des travaux publics. Cette approche juridique est nécessaire en raison des normes légales qui imposent une séparation totale entre le fournisseur d'énergie

et l'acheteur. Nous tenons toutefois à souligner que cet investissement sera particulièrement bien placé dans le domaine de l'énergie pour notre commune.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay, pour la Commission de Gestion. Afin d'être en conformité avec les normes actuelles (séparation du fournisseur d'énergie et du distributeur), SOGESA devait vendre ses actions de SEDRE SA. La commune rachèterait une partie des actions SEDRE SA détenues par SOGESA SA.

Ainsi, la commune détiendrait le 81.85% du capital de SEDRE SA contre 58% actuellement, SEDRE SA aurait 10% d'actions propres. Quelques modifications sont également effectuées par les communes minoritaires selon un tableau qui nous a été présenté.

Le conseil municipal nous a confirmé la méthodologie pour la valorisation des actions qui conduit à un transfert au prix de CHF 2'160.-/action, la part reprise par la commune Val de Bagnes est donc de 477 actions x 2'160.- = CHF 1'030'320.-.

Au final, la commune renforce sa position dans SEDRE SA et maintient la majorité des actions dans SOGESA SA. Le prix de CHF 1'030'320.- sera versé à SOGESA SA dont la commune détient un peu plus de la moitié du capital.

Ainsi, au vu de ce qui précède, les membres de la COGEST donnent un préavis positif à l'unanimité à la demande de crédit budgétaire de 1'030'320 francs. Merci

Vaudan Julien : Je propose que nous passions au vote, s'il n'y a pas d'autres questions. Approuvez-vous la demande de crédit budgétaire de CHF 1'030'320.- pour l'acquisition des actions de SEDRE SA ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? C'est accepté. Merci beaucoup.

Approuvez-vous la demande de crédit budgétaire pour l'acquisition des actions de SEDRE SA de CHF 1'030'320 ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit budgétaire pour l'acquisition des actions de SEDRE SA de CHF 1'030'320.-.

03. Demande d'approbation d'un DDP de CHF 1'070'000.- relatif au terrain de football de Vollèges, propriété de la paroisse de Vollèges (1041.01)

Rosset Eric : La Commune vise à harmoniser sa démarche avec les deux clubs de football présents sur son territoire, à savoir le FC Bagnes et le FC Vollèges. Dans cette optique, le Conseil municipal avait soumis une offre d'achat pour le terrain du FC Vollèges, propriété de la paroisse de Vollèges. Bien que la paroisse ait initialement donné un préavis favorable, la commission économique du diocèse a finalement refusé l'offre, prête à accorder un droit de superficie mais pas à vendre des terrains, invoquant une vision à long terme sur plusieurs siècles, contraire à notre horizon législatif.

S'en est suivie une période de négociations au cours de laquelle, initialement, la paroisse demandait 2 francs 50 par mètre carré par an pour un terrain d'un peu plus de 12'000 mètres carrés. Au fil des négociations, cette demande a été réduite à 1 franc 80 par mètre carré par an. La paroisse souhaitait percevoir l'argent immédiatement, compte tenu d'un prêt bancaire contracté pour la rénovation de la cure, transformée en appartement à Vollèges.

Ainsi, le calcul s'est établi à 1 franc 80 multiplié par 12'000 mètres carrés, puis par 99 ans, totalisant un peu plus de 2 millions. Ce montant a été actualisé à la valeur actuelle, permettant le paiement d'une tranche de 500'000 en 2024 et d'une autre de 570'000 en 2028, correspondant à l'échéance bancaire. Cette approche nous permet de verser, au cours des quatre prochaines années, CHF 1'070'000 plutôt que les

2'100'000 correspondant à la valeur réelle de cette transaction. Cela assure la possibilité pour le FC Vollèges, aux jeunes et aux plus âgés, de continuer à évoluer sur ce terrain de football et de développer d'autres activités sportives, étant également utilisé par le Rugby Club de Bagnes.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, est-ce qu'il y a des questions ? Alors nous passons aux rapports de commission.

Roserens Stéphane : La commission ATCM a pris connaissance du DDP concernant le terrain de football appartenant à la paroisse de Vollèges. En examinant la question, nous avons constaté qu'il était équitable, par rapport au terrain du FC Bagnes qui appartient à la commune, d'avoir une approche similaire pour le terrain de Vollèges. Nous souhaitons qu'une réflexion soit entreprise dans le cadre de la planification spatiale en vue d'une éventuelle expansion des terrains dédiés à divers sports. Si les besoins futurs nécessitent une augmentation des surfaces pour répondre aux demandes de la population du Val de Bagnes et des sociétés sportives, la commission ATCM se prononce en faveur du DDP à l'unanimité des membres présents. Merci.

Saillen Lionel : La commission des travaux publics et environnement, à l'unanimité de ses membres, est favorable à ce DDP qui permettra notamment de garantir l'existence de cet espace dédié au sport, largement apprécié par les différents utilisateurs tels que les écoles, le FC Vollèges, FC Bagnes, le Rugby Club Bagnes, ainsi que l'UAPE. Dans le cadre de cette potentielle acquisition, une attention particulière devrait être portée à la sécurité, tant pour les spectateurs que pour les piétons circulant le long de cette route.

Egger Nicolas : Nicolas Egger pour la COGEST. Le terrain de football de Vollèges appartient à la paroisse de Vollèges, et jusqu'à présent, aucune convention n'a été établie quant à son utilisation. Des discussions ont eu lieu entre la commune et la paroisse pour le rachat de ce terrain. Bien que le diocèse ne soit pas favorable à une vente, il privilégie un DDP, comme l'a expliqué Eric. L'objectif de la commune est de pérenniser les activités sportives et d'offrir le même traitement aux deux clubs de football. Les membres de la COGEST estiment que le Conseil communal devrait profiter de cette transaction pour encourager les clubs de la commune à renforcer leur collaboration en vue d'une utilisation optimale des infrastructures. La commission de la COGEST donne un préavis positif, avec un vote favorable et une abstention, à la demande d'approbation d'un DDP de CHF 1'070'000.-. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous allons passer au vote. Approuvez-vous la demande d'approbation d'un DDP de CHF 1'070'000 francs relatif au terrain de football de Vollèges, propriété de la paroisse de Vollèges ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Ce DDP est accepté, merci beaucoup.

Approuvez-vous la demande d'un DDP relatif au terrain de football de Vollèges, propriété de la paroisse de Vollèges de CHF 1'070'000.- ?

Le Conseil général accepte par 46 voix pour et 1 abstention la demande d'un DDP relatif au terrain de football de Vollèges, propriété de la paroisse de Vollèges de CHF 1'070'000.-.

04. Postulat de l'ATCM « Utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire » du 16.11.2023 (P04)

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant : le postulat de la commission ATCM sur l'utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire. Si vous voulez présenter le postulat, s'il vous plaît.

Martin Sacha : Bonsoir à tous, Sacha Martin de la commission ATCM. C'est un postulat présenté par la commission ATCM et la COGEST.

Pour rappel, dans les lignes des budgets, nous avons 200'000 francs de recettes liées aux amendes en lien avec la construction.

Le postulat porte sur l'utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire.

Les efforts fournis ces dernières années par la Commune de Val de Bagnes pour une meilleure gestion des constructions sur le territoire communal sont à souligner.

Cependant, si le service des constructions a subi de grandes métamorphoses dans ses pratiques et ses applications des bases légales, la population semble aujourd'hui perdue dans l'application de la réglementation. Cela entraîne notamment des incompréhensions par rapport à l'application des amendes, des tensions avec les représentants du service des constructions et une dégradation de la communication entre le service compétent et les propriétaires et professionnels de la branche.

Afin de rétablir une communication sereine et constructive entre le service des constructions et la population de Val de Bagnes, la commission ATCM est convaincue qu'une information publique et un accompagnement des propriétaires pour une meilleure explication de la réglementation sont indispensables.

Cela pourrait passer notamment par offrir un conseil adapté aux citoyens et requérants, en visant un dialogue constructif.

Pour cela, la commission ATCM demande au Conseil Communal de définir des mesures à mettre en place pour assurer une information claire et uniforme à la population sur l'application de la réglementation sur les constructions et un accompagnement adapté aux demandeurs d'autorisation de construire à Val de Bagnes, en considérant l'argent recueilli par l'application des amendes à la construction pour le financement de ces mesures.

A titre d'exemple, les pistes suivantes sont évoquées concernant l'utilisation des recettes des amendes :

- Dédier un EPT existant au conseil et à l'information des citoyens/requérants;
- Supprimer les émoluments pour la consultation des archives;
- Rédiger un guide « aide constructions » pour le grand public;
- Améliorer l'information à la population.

Il est finalement demandé de rendre « public » la grille déterminant le montant des infractions et de tenir des statistiques liées à celles-ci pour en informer le législatif.

En vous remerciant pour votre écoute.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Pierre-Yves.

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous, je n'ai pas encore eu l'occasion de vous saluer. Sans donner de préavis, je souhaite clarifier les points soulevés, à condition que ce postulat soit accepté et validé ce soir. Ces divers aspects seront examinés, étudiés et communiqués dans le délai approprié par le Conseil communal. Nous n'entrerons

dans les détails ce soir et nous ne donnerons pas de préavis en ce qui concerne la validation.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous allons maintenant procéder au vote. Acceptez-vous le postulat sur l'utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans la démarche d'autorisation de construire ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Le postulat est accepté. Merci beaucoup.

Acceptez-vous le postulat intitulé « Utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire » ?

Le Conseil général accepte par 46 voix pour et 1 abstention le postulat intitulé « Utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire ».

5. Informations

01. Plan de législature 2021-2024

Vaudan Julien : Nous passons à la partie information de ce plénum.

Maret Christophe : Nous souhaitons vous présenter quelques informations. Je reviens sur le programme de législature, pour faire le point. En juin 2023, nous avons examiné les mesures qui étaient achevées à ce moment-là. Aujourd'hui, en décembre 2023, je vais vous informer des nouvelles mesures qui ont été mises en œuvre. La déchetterie du Merdenson, je pense que tout le monde a pu la visualiser correctement, j'espère que vous en avez profité pour vous rendre compte du fonctionnement optimal de ce service. Ainsi, le projet de la déchetterie du Merdenson est également terminé. De plus, nous avons concrétisé l'engagement d'un délégué à la promotion économique, Maarten van Geest, qui se trouve au fond de la salle. Si vous ne le connaissez pas encore, je vous encourage à discuter avec lui à la fin de cette séance plénière. Il y a aussi le projet « un projet = une communication » en cours. Ce sont des initiatives qui ont démarré, et certaines d'entre elles ont été menées à terme. En décembre 2023, aucune mesure identifiée dans la législature n'est pas commencée. Je vous invite toutes et tous à suivre le programme de législature sur le site programme.valdebagnes.ch, où vous pourrez découvrir l'avancement des différents projets de notre législature. Merci, et je suis à votre disposition pour les questions.

02. Adaptation des tarifs d'eau et d'assainissement

Maret Christophe : Je vais donc poursuivre en vous fournissant une autre information concernant l'adaptation des tarifs d'eau et d'assainissement. Nous aurions souhaité vous la présenter aujourd'hui, mais les échanges en cours avec le canton n'ont pas encore abouti, car nous sollicitons des préavis du canton sur ce règlement. Je tiens également à vous rappeler que ce règlement doit être validé au plus tard le 31 août 2024. Il est important de noter que les bénéfices structurels induits par ce règlement doivent être réduits, environ 3 millions de francs devraient être abaissés. Nous avons l'intention de modifier ces tarifs, et ils devraient vous être

présentés lors du prochain Conseil général du 10 avril 2024, avec la possibilité de les appliquer rétroactivement au 1er janvier 2024.

Nous attendons le retour du canton, et les divers éléments seront soumis à la COGEST entre février et avril 2024. Je vous invite à poser des questions concernant cette adaptation des tarifs d'eau et d'assainissement. Je tiens à rappeler que ces ajustements visent à autofinancer ces services, ce qui signifie que nous ne pouvons pas réaliser des profits excessifs. L'objectif de la Municipalité est véritablement d'aboutir à des tarifs équitables pour la nouvelle tarification de 2024. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Merci.

Je passe le propos à Fabien.

03. Règlement sur les cimetières

Sauthier Fabien : Bonsoir à tous. Déjà une petite pensée à nos ancêtres en parlant du règlement des cimetières. Une information pour vous dire où on en est sur le règlement : le 19 décembre il passera au Conseil municipal et il sera sur votre table pour le mois d'avril.

04. Partenariat avec la HES SO : Laboratoire de recherche

Maret Christophe : Je souhaite aborder une information importante, une avant-première que je souhaite partager avec vous, notamment à l'attention du journaliste présent dans la salle. Il s'agit d'un projet fructueux découlant d'un partenariat avec la HSSO, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, pour la création d'un laboratoire de recherche en Entremont et à Val de Bagnes. Permettez-moi de retracer brièvement les étapes qui ont jalonné ce processus au fil des années.

Les discussions entre BlueArk et la HES-SO ont débuté il y a quelques années en vue de développer un laboratoire de recherches appliquées sur la gestion de l'eau dans notre région. En octobre 2023, lors d'une séance avec la HES et la fondation TheArk, nous avons été informés que la HES-SO était prête à lancer un projet de laboratoire de recherche ici, à Val de Bagnes. Entre octobre et mi-décembre, nous avons élaboré un contrat quasi-finalisé entre la HES et la Commune Val de Bagnes, plus particulièrement avec BlueArk.

Aujourd'hui, je souhaite vous présenter ce projet, qui peut sembler pressant, mais qui représente une opportunité unique pour la Commune de Val de Bagnes. Le projet, actuellement intitulé "Water Alpine Lab," vise à établir un laboratoire dédié à la recherche appliquée sur l'eau dans la région d'Entremont, avec un focus particulier sur Le Châble. Ce laboratoire vise à promouvoir et développer des compétences en ingénierie liées à l'eau, en collaboration avec des chercheurs de la HESSO.

Quelles implications pour le Conseil général ? Rappelons que nous disposons d'une directive pour l'innovation, validée cette année et remise au goût du jour. Cette directive est financée à hauteur de 500'000 francs par an, dont 120'000 à 160'000 francs sont dédiés à BlueArk, et le solde à la fondation TheArk. Il est important de souligner que cette opportunité est une réelle chance pour notre vallée, en particulier pour Val de Bagnes, de développer des compétences liées à BlueArk, à l'innovation et à la gestion de l'eau à Entremont.

Vaudan Julien : Merci à vous. Certains d'entre vous ne le savent peut-être pas, mais je suis hydrogéologue, donc j'apprécie particulièrement ce type d'initiative. Bravo ! Je pense que c'est une excellente idée d'attirer la recherche ici. Avez-vous des questions ?

Maret Christophe : Peut-être ai-je omis de vous le mentionner, mais il est essentiel que vous sachiez que notre fonds d'innovation est doté de 500'000 francs pour accueillir ce laboratoire chez nous. Nous devons ajouter 200'000 francs pour les deux premières années. Ensuite, après deux ans, une nouvelle évaluation sera effectuée pour déterminer si nous poursuivons sur quatre ans, avec un montant supplémentaire de 100'000 francs chaque année. Cela représente 200'000 francs par an pendant les deux premières années, puis 300'000 francs les deux années suivantes. Nous avons également entamé des démarches avec les autres communes de l'Entremont, car l'objectif est de les impliquer toutes, bien que cela ait été un peu de dernière minute, tant pour elles que pour nous. Les échanges ont cependant débuté avec les autres communes de l'Entremont.

Vaudan Julien : Vous pouvez voir sur le diaporama les projets en cours. Il est impressionnant de constater le nombre de projets mis en place par cette institution. Je vous invite à la curiosité. Chaque année, une conférence réunit des experts de haut niveau ici au Châble. C'est réjouissant d'avoir de telles plateformes dans notre belle vallée. Merci, Christophe.

Maret Christophe : Ma demande est simplement de pouvoir rencontrer rapidement la COGEST. Merci. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est de venir présenter le projet aux autres commissions après.

02. Divers

Vaudan Julien : Voilà, nous passons aux divers. Est-ce que quelqu'un a un point à prendre dans les divers ?

Farquet Sarah : J'ai une question à soulever. Une fois de plus, j'ai été informée aujourd'hui, juste avant de venir ici, par un citoyen qui m'a parlé du projet d'extension des horaires de la permanence médicale à Verbier, en m'indiquant que la commune aurait un accord pour une infirmerie et un médecin jusqu'à 23 heures. J'aimerais simplement savoir, moyennant le paiement de 350 francs pour ce projet. J'aimerais savoir si cela est véridique ou s'il s'agit d'une méprise.

Maret Christophe : En effet, c'est exact. Nous avons eu des discussions concernant une proposition visant à prolonger la permanence médicale jusqu'à 23 heures. Le Dr. El Ghaoui a soumis cette demande, et nous avons également consulté les autres médecins pour savoir s'il y avait quelqu'un d'autre prêt à prolonger la permanence jusqu'à 23 heures, moyennant un montant de 350 francs, surtout pendant les périodes touristiques à Verbier.

Farquet Sarah : Ma remarque est la suivante : je ne trouve pas normal que nous apprenions cela par des citoyens extérieurs à ce Conseil général ce soir.

Maret Christophe : Nous avons effectivement eu des discussions lors du Conseil, mais je ne sais pas comment l'information a été diffusée. Nous devons également réaliser des analyses et des réflexions au niveau du Conseil municipal. Nous avons des prérogatives et devons saisir les opportunités pour étendre une offre médicale adaptée à la station, conformément à notre plan de législature.

Farquet Sarah : Le projet n'est pas mauvais, je suis la première à le soutenir. Je le trouve bien. Simplement, je trouve dommage que nous soyons informés de cela par des tiers.

Maret Christophe : Merci. Il y a des gens qui discutent à gauche et à droite. Nous avons eu une séance du Conseil hier matin.

Vaudan Fanny : Je souhaite rebondir sur ce sujet qui vient d'être évoqué. Il semble qu'il y ait un projet de permanence médicale avec le Dr. El Ghaoui. Tout d'abord, je m'interroge sur le règlement de ses arriérés financiers envers la commune avant la signature de tout contrat. Est-ce qu'il a réglé ses dettes envers la commune ?

Maret Christophe : Concernant les arriérés de loyers, ils ont été réglés dans le cadre du nouveau contrat de location pour le cabinet des Arcades. Le remboursement de ces arriérés est prévu dans le contrat de location, avec une somme de 500 francs par mois sur les 3 ans du contrat. En ce qui concerne les arriérés liés à l'IRM, c'est une autre question, car il y a des points de vue différents sur cette question. Il est important d'analyser ces différentes perspectives, en particulier en ce qui concerne l'IRM.

Vaudan Fanny : Il serait peut-être intéressant, la prochaine fois, de prendre l'initiative de nous informer avant que nous ne soyons mis au courant de cette situation par d'autres. Il semble y avoir un passif, des dossiers non résolus de l'ancienne législature. Nous découvrons que le Dr. El Ghaoui reprend la permanence médicale, même s'il n'a pas effectué ses gardes médicales dans l'ancienne législature et qu'il doit de l'argent à la commune. Il est surprenant d'apprendre cela par des citoyens.

Maret Christophe : Nous avons été sollicités pour trouver des solutions afin d'assurer une permanence médicale adaptée à Verbier. Nous nous basons sur les disponibilités du Dr. El Ghaoui pour établir un calendrier de permanence médicale à Verbier. Il est difficile d'obtenir toutes les informations des deux côtés. Nous devons assurer la permanence médicale à Verbier sans connaître clairement les disponibilités de chacun. Nous travaillons sur cette question depuis deux ans et avons ouvert un dialogue avec la population concernant le Cabinet Médical de Verbier en début d'année. Nous n'avons pas encore trouvé de solution. Il est essentiel de comprendre que nous travaillons sur cette problématique et qu'il est difficile de collaborer avec des indépendants.

Deslarzes Sophie : Sophie Deslarzes. Nous ne critiquons pas la proposition que vous nous faites, mais nous soulevons des préoccupations concernant la communication. Je fais écho aux remarques de Fanny ou Sarah. Il y a une semaine, nous avons demandé une communication améliorée en cas de projets. Ce soir, nous apprenons que vous avez pris une décision hier. En considération de notre demande récente, il aurait été approprié et respectueux de nous informer aujourd'hui, ne serait-ce qu'avec un simple appel pour discuter de ces questions et nous expliquer. Nous attendons une communication plus proactive.

Maret Christophe : Nous attendons une réponse, notamment pour savoir si d'autres cabinets seraient intéressés à prolonger la permanence médicale jusqu'à 23 heures. Nous n'avons pas encore reçu de réponse du Dr. Popescu, et nous ne savons pas si le cabinet ouvre jusqu'à 23 heures. Il ne s'agit pas seulement du Dr. El Ghaoui. Nous avons discuté de cette proposition hier lors du Conseil, et nous avons exprimé notre

accord pour étendre la permanence médicale jusqu'à 23 heures pour le prix de 350 francs par soirée. Nous attendons la réponse du Dr. Popescu pour savoir s'il accepte également cette charge supplémentaire. Tant que nous n'avons pas cette réponse et que rien n'est signé, je ne peux pas vous fournir cette information. Nous avons reçu une proposition pour une permanence médicale ouverte jusqu'à 23 heures pour un coût de 350 francs par soirée. Maintenant, nous devons attendre de voir si l'autre cabinet accepte de le faire ou non. Nous n'avons même pas le calendrier des permanences médicales par jour. Vous comprenez dans quelle situation délicate nous nous trouvons.

Deslarzes Sophie : Une petite question : lorsque vous obtiendrez les réponses, pourriez-vous avoir la gentillesse de nous informer, ou devons-nous attendre de croiser quelqu'un dans la rue pour le savoir ?

Maret Christophe : Je pense que certaines personnes sont mieux informées que nous sur ces sujets, étant en contact direct avec les médecins. Cependant, si vous souhaitez que nous renforçons la communication sur ce sujet sensible, nous en tiendrons compte pour assurer une meilleure transparence.

Deslarzes Sophie : Oui, effectivement, étant donné que c'est un sujet délicat, je pense qu'il est impératif de renforcer la communication à ce sujet. Sinon, cela restera toujours délicat.

Bührer Moulin Anne : Je prends note de vos remarques, et nous allons mettre en place un nouveau mode de fonctionnement dans le dicastère pour répondre au mieux à vos attentes. Il est évident que la question du Cabinet Médical est sensible. Initialement, la location de ce cabinet relevait davantage de notre dicastère, mais c'était une décision de l'ensemble du Conseil municipal. Cela est resté confidentiel pendant un certain temps, et lorsque l'information a été divulguée, cela a été rapide en raison des décisions du Conseil municipal en fin d'année. Je m'excuse pour la rapidité de la prise de décision, mais les discussions avec les médecins étaient en cours, et les décisions du Conseil sont toujours officielles. Nous allons de toute façon vous en informer.

Mento Mélanie : Une question supplémentaire sur le même dossier : lors d'une séance précédente, vous nous aviez informés qu'une vente du Cabinet Médical était envisagée. Y a-t-il eu une décision à ce sujet ?

Maret Christophe : Non, aucune décision n'a été prise à ce niveau.

Vaudan Julien : Merci. Pour revenir aux autres points divers, j'ai deux points supplémentaires. Le premier concerne SOS Enfants de chez nous, Antoine m'a annoncé une contribution de 3'000 francs. C'est très généreux. Merci à tous.

Roserens Stéphane : Juste une dernière intervention avant la fin des divers, au plénum du printemps, j'avais soulevé le problème du plénum prévu en septembre de l'année prochaine. Il est toujours maintenu en septembre, ce qui pose problème en raison des difficultés à réunir des personnes pendant le mois d'août. J'avais proposé octobre, mais ma demande n'a pas été traitée et je n'ai pas reçu de réponse.

Vaudan Julien : Tu as raison, nous allons y réfléchir.

Pour le deuxième point, je tiens à préciser que l'apéritif qui nous attend à l'extérieur de la salle, mais dans le bâtiment, est fourni par plusieurs prestataires. Le vin chaud provient du restaurant le Giétroz, la bière de la brasserie de Vollèges, et nous avons des produits de la boulangerie La Poste et des plats froids de la boucherie Georgy Maret. Merci à tous ces acteurs, mais surtout merci à vous tous. Nous nous retrouvons autour d'une bière.

Nous vous rappelons encore de nous apporter vos vacations. Une séance avec les présidents de commission aura lieu en janvier. Merci beaucoup et de belles fêtes.

La séance est levée à 21h41

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Mélanie Mento
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation du budget 2024
 3. Messages de la Municipalité concernant les demandes de crédit
 4. Postulat de MM Stéphane Roserens et Baptiste Darbellay
 5. Présentation du partenariat avec la HES-SO
 6. Rapports des commissions

Plénium du 13.12.2023

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1				Monsieur	Frossard	Alain	1		
Monsieur	Alter	François	1				Madame	Heinis	Olivia	1		
Monsieur	Amos	Guillaume		1			Madame	Jaillet	Constance		1	
Monsieur	Amos	Samuel		1			Madame	Léo	Anne-Marie	1		
Monsieur	Baillifard	Raphaël		1			Madame	Löf	Tora	1		
Monsieur	Berset	Laurent		1			Madame	Lovey	Véronique	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1				Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Besson	Félix		1			Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Bircher	Félicien	1				Monsieur	Martin	Sacha	1		
Madame	Bourgeois	Laurence	1				Madame	Mento	Mélanie	1		
Monsieur	Bratter	Marcus	1				Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Madame	Bruchez	Sari Esteve	1				Monsieur	Morand	Sylvain		1	
Madame	Chevrier	Célia	1				Madame	Oakman-Rossier	Christine	1		
Madame	Corthay-Durrer	Anne Claude	1				Madame	Oreiller	Marie	1		
Monsieur	Corthay	Anthony	1				Madame	Leijonhufvud	Ebba	1		
Madame	Daragon	Leyla	1				Madame	Pembe Tornay	Colette	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1				Monsieur	Perraudin	Florian	1		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1				Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Monsieur	Deslarzes	Frédéric			1		Monsieur	Rossoz	Sébastien	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1				Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Madame	Egger	Caroline	1				Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Monsieur	Egger	Nicolas	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Monsieur	Farquet	Claude	1				Madame	Tristan	Martine	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Madame	Vaudan	Emily	1		
Madame	Favre	Aurélie	1				Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Fellay	Guillaume	1				Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Fellay	Léonard	1				Monsieur	Veuthey	François	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1				Madame	Vincent	Angeline	1		
Monsieur	Fellay	Simon	1				PLR Tourisme - François Roux					
Monsieur	Fournier	Romain		1			Centre - JFCS - Céline Del Sordo					

23 6 1 25 3 0

Démissionnaires

48 9 1 58

PLR Tourisme - Roux François
Centre - JFCS - Céline Del Sordo

04.01 Procédure budgétaire

- **Présentation du budget et des amendements**
- **Questions**
- **Rapports des commissions**
- **Votes sur les amendements**
 - Compte de fonctionnement
 - Compte d'investissements
- **Votes sur les objets en votes séparés**
 - Bâtiment des Moussaillons
 - Place de jeux des Moussaillons
 - Véhicule de police
 - Eclairages de Noël (décorations)
 - Bâtiment Perrodin
- **Approbation du budget 2024**

04.01.01 Amendements – Fonctionnement

Séance du Conseil municipal du 12 décembre 2023

Compte	Libellé	Amort.	Revenus	Charges	Remarque
	1.1 Correction des nouveaux postes (-1.69 EPT) (CATM -0.3, CTS -0.2, JFCS -0.19, FG -0.5, BBA -0.5)			-170'158	Contre-proposition du CM au 1er amend. COGEST
	1.2 Correction du renchérissement et de l'augmentation salariale (3.8% à 3.2%)			-150'000	Proposition de la COGEST
1500.4200.01	2.1 Taxe d'exemption pompier		150'000		
029.4470	2.2 Loyer et charges locatives ARCADES		56'000		
910.4022	2.3 Impôt sur les gains immobiliers		500'000		Réduction de la commission de perception VS
910.4009	2.4 Impôt à la dépense		400'000		Signature récente de nouveaux forfaits fiscaux
		0	1'106'000	-320'158	

04.01.01 Amendements – Investissements

Séance du Conseil municipal du 5 décembre 2023

Compte	Libellé	Recettes	Dépenses	Remarque
790.5290.68	1.1 Salle de spectacle MICE (Chalet Orny)		-600'000	Crédit d'engagement au printemps 2024
8710.5440.03	2.1 Prêt à ALTIS Groupe SA		-1'000'000	Réadaptation des besoins
029.5040.20	3.1 Ecole de la Comba		-200'000	Report en 2025 des enrobés et terrain de basket
029.5040.26	3.2 Maison Gard		-120'000	Report en 2025 de la réfexion du dallage
029.5040.122	3.3 Salle Concordia		-100'000	Suppression du changement de chauffage
3420.5050.55	3.4 Padel Tennis		-20'000	Réévaluation budgétaire
741.5060.34	3.5 Balayeuse		-50'000	Abandon du modèle électrique faute de performance
0221.5060	3.6 Divers projets informatiques		-145'000	Réévaluation budgétaire
029.5040.40	4.1 Centre sportif		-5'000'000	Adaptation du budget suite au recours juridique
		0	-7'235'000	

Résultat après amendements

	Budget 2024	Amendements	Résultat
Revenus financiers	142'175'100	1'106'000	143'281'100
Charges financières	123'046'850	-320'158	122'726'692
Marge d'autofinancement	19'128'250	1'426'158	20'554'408
Amortissements	28'780'800	0	28'780'800
Prélèvement sur financements spéciaux	-998'100	0	-998'100
Attribution à la réserve de politique budgétaire	0	0	0
Excédent de revenus (charges)	-8'654'450	1'426'158	-7'228'292
Investissements nets	64'132'100	-7'235'000	56'897'100
Insuffisance de financement (-)	-45'003'850	8'661'158	-36'342'692

Fonctionnement

	Budget 2024	Budget 2023
Produits financiers	143'281'100	142'878'450
Charges financières	122'726'692	117'174'150
Marge d'autofinancement	20'554'408	25'704'300
Variation des financements spéciaux	-998'100	-293'300
Amortissement	28'780'800	26'121'900
Résultat net (excédent de charges)	-7'228'292	-124'300

Budget 2024 => Budget 2023

	Charges CHF	Revenus CHF
Frais de personnel (ept + augm. indiv. + ipc)	<u>2'087'142</u>	
Variation EM, IT, Admin finances et contribution (hors personnel)	<u>802'400</u>	<u>-5'000</u>
Consommation électrique communale et entretien des bâtiments	<u>341'800</u>	
Régimes sociaux et EMS	<u>246'400</u>	
Protection de la jeunesse (Crèches et UAPE)	<u>473'900</u>	<u>128'250</u>
Travaux publics et environnement y.c. route cantonale	<u>322'700</u>	<u>754'000</u>
Transports publics	<u>580'300</u>	<u>375'000</u>
Services des eaux	<u>-383'000</u>	<u>-1'132'800</u>

Budget 2024 => Budget 2023

Agriculture et irrigation

Charges CHF

257'650

Revenus CHF

Valorisation d'électricité, éclairages publics et
mesures d'accompagnement consommateurs

-290'000

-4'645'000

Fonds rénovation

1'000'000

Prélèvement sur réserves tarifaires

2'500'000

Impôts personnes physiques et personnes morales

3'760'000

Péréquation financière

-318'000

Autres

431'250

-1'331'800

Variation de l'autofinancement

-5'149'892

Investissements 2024

Budget 2024

Budget 2023

Dépenses

59'007'100

51'890'000

./. Recettes

2'110'000

2'035'000

= Investissements nets

56'897'100

49'855'000

./. Marge d'autofinancement

20'554'408

25'704'300

= Insuffisance de financement

-36'342'692

-24'150'700

Récapitulatif 2024

Produits financiers

CHF
143'281'100

Charges financières

122'726'692

Marge d'autofinancement

20'554'408

Variation des attributions aux financements spéciaux

-998'100

Amortissements

28'780'800

Résultat net

-7'228'292

Investissements nets

56'897'100

Insuffisance de financement

-36'342'692

04.01 Budget

- Questions
- Rapports des commissions

04.01.01 Amendements – Vote sur le compte de fonctionnement

Séance du Conseil municipal du 12 décembre 2023

Compte	Libellé	Amort.	Revenus	Charges	Remarque
	1.1 Correction des nouveaux postes (-1.69 EPT) (CATM -0.3, CTS -0.2, JFCS -0.19, FG -0.5, BBA -0.5)			-170'158	Contre-proposition du CM au 1er amend. COGEST
	1.2 Correction du renchérissement et de l'augmentation salariale (3.8% à 3.2%)			-150'000	Proposition de la COGEST
1500.4200.01	2.1 Taxe d'exemption pompier		150'000		
029.4470	2.2 Loyer et charges locatives ARCADES		56'000		
910.4022	2.3 Impôt sur les gains immobiliers		500'000		Réduction de la commission de perception VS
910.4009	2.4 Impôt à la dépense		400'000		Signature récente de nouveaux forfaits fiscaux
		0	1'106'000	-320'158	

Question

Approuvez-vous les amendements de fonctionnement de, respectivement, CHF 320'158 en réduction de charge et CHF 1'106'000 en augmentation de recette ?

04.01.01 Amendements – Investissements - Vote

Séance du Conseil municipal du 5 décembre 2023

Compte	Libellé	Recettes	Dépenses	Remarque
790.5290.68	1.1 Salle de spectacle MICE (Chalet Orny)		-600'000	Crédit d'engagement au printemps 2024
8710.5440.03	2.1 Prêt à ALTIS Groupe SA		-1'000'000	Réadaptation des besoins
029.5040.20	3.1 Ecole de la Comba		-200'000	Report en 2025 des enrobés et terrain de basket
029.5040.26	3.2 Maison Gard		-120'000	Report en 2025 de la réfexion du dallage
029.5040.122	3.3 Salle Concordia		-100'000	Suppression du changement de chauffage
3420.5050.55	3.4 Padel Tennis		-20'000	Réévaluation budgétaire
741.5060.34	3.5 Balayeuse		-50'000	Abandon du modèle électrique faute de performance
0221.5060	3.6 Divers projets informatiques		-145'000	Réévaluation budgétaire
029.5040.40	4.1 Centre sportif		-5'000'000	Adaptation du budget suite au recours juridique
		0	-7'235'000	

Question

**Approuvez-vous les amendements d'investissements de
CHF 7'235'000 en réduction des dépenses ?**

04.01.02 Objets soumis en votes séparés

- CHF 770'000.- pour le bâtiment des Moussaillons
- CHF 380'000.- pour la place de jeu des Moussaillons
- CHF 100'000.- pour le véhicule de police
- CHF 200'000.- pour les éclairages de Noël (décorations)
- CHF 100'000.- pour le bâtiment Perrodin

04.01.02 Objets soumis en votes séparés

Vote 1 :

- **Concerne : Bâtiment des Moussaillons**
- **Budget : CHF 770'000.-**
- **Rubrique : 029.5040.120**

Question

Approuvez-vous le budget de CHF 770'000.- pour le bâtiment des Moussaillons ?

04.01.02 Objets soumis en votes séparés

Vote 2 :

- **Concerne : Place de jeux des Moussaillons**
- **Budget : CHF 380'000.-**
- **Rubrique : 029.5040.99**

Question

Approuvez-vous le budget de CHF 380'000.- pour la place de jeux des Moussaillons ?

04.01.02 Objets soumis en votes séparés

Vote 3 :

- **Concerne : Véhicule de police**
- **Budget : CHF 100'000.-**
- **Rubrique : 111.5060.03**

Question

Approuvez-vous le budget de CHF 100'000.- pour le véhicule de police ?

04.01.02 Objets soumis en votes séparés

Vote 4 :

- **Concerne : Eclairages de Noël (décorations)**
- **Budget : CHF 200'000.-**
- **Rubrique : 3420.5060.22**

Question

Approuvez-vous le budget de CHF 200'000.- pour les éclairages de Noël (décorations) ?

04.01.02 Objets soumis en votes séparés

Vote 5 :

- **Concerne : Bâtiment Perrodin**
- **Budget : CHF 100'000.-**
- **Rubrique : 029.5040.121**

Question

Approuvez-vous le budget de CHF 100'000.- pour le bâtiment Perrodin ?

Question

Approuvez-vous le budget 2024 de la Commune de Val de Bagnes présentant :

- **un excédent de charges de CHF 7'228'292**
- **des investissements nets de CHF 56'417'100**
- **une insuffisance de financement de CHF 35'862'692**



MESSAGE DE LA MUNICIPALITE DEMANDE DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE POUR L'AQUISITION DES ACTIONS DE SEDRE SA

Participation au capital-actions de Sedre SA de CHF 1'030'320.- (rubrique comptable 10220.5440.01)

Contexte

En mars 2023, les Directions de SEDRE SA & SOGESA reçoivent une correspondance qui les informe que les communes du Haut Entremont, pour le compte de leur service électrique — GRD, ont décidé d'optimiser la gestion de leur réseau de distribution électrique. Ce projet vise à transférer les actifs et la fonction de GRD à DransGrid. Cette demande s'inscrit dans la suite des partenariats existants avec SEDRE SA par la partie Smart metering et avec SOGESA pour l'énergie. Au-delà du modèle choisi (transfert d'actif dans la société DransGrid), la volonté est de consolider cette collaboration dans la durée. Une étape qui s'inscrit dans une coopération plus générale en matière de gestion d'énergie hydraulique et dans une perspective plus large, de synergies.

En sus des ambitions précitées, les enjeux principaux demeurent le service aux clients et la valorisation des productions en mains communales. Le maintien des emplois locaux est également une priorité. Ce projet est l'occasion de mettre en œuvre une politique énergétique ambitieuse soutenue par la conférence des présidents du district d'Entremont.

Qui plus est, l'évolution des normes législatives veulent que le fournisseur d'énergie et le distributeur (GRD) soient opérationnellement bien séparés. Il en découle une nouvelle gouvernance voulue, d'une part, par le Conseil d'administration de SEDRE SA, et d'autre part celui de SOGESA SA qui a décidé de céder sa participation dans SEDRE SA.

Développement

Les conséquences de ces orientations sont les suivantes :

- les valeurs des actions retenues dans les scénarii ci-après découlent de la valeur substantielle, de la valeur de rendement et de la méthode des praticiens. Ce mécanisme a déjà été utilisé lors des récents changements de structure d'actionnariat.
- la participation de SOGESA SA dans SEDRE SA (697 actions) est cédée au prix de CHF 2160/action et à concurrence de 477 actions à la commune VDB et à concurrence de 200 à SEDRE SA elle-même sous forme d'actions propres. 20 actions sont acquises par la Commune de Sembrancher.
- les Communes de Liddes, Orsières et Bourg-St-Pierre transfèrent leur action respective dans SOGESA à DransGrid
- le réseau 16 kv détenu par SOGESA SA est transféré à SEDRE SA à sa valeur comptable part du fermage retenu comprise
- pour SOGESA SA, la commune VDB vend 18 de ses actions, dont 14 à SEDRE SA et 4 à DransGrid SA au prix unitaire de CHF 430 l'action.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



- les incidences financières pour la commune de VDB sont résumées dans le tableau annexé. Elles comprennent 177 actions destinées à être revendues.

Au sujet de la position du canton sur la compétence décisionnelle, deux avis divergent au sein du même SAIC : au niveau du service juridique (Jacot), l'interprétation de l'art 17 lettre c "de la conclusion d'une dépense à caractère non obligatoire dont le montant dépasse..." prévaut alors que pour la section des finances communales (Bagnoud), l'art 77 LCo prévaut à savoir que "les dépenses sont décidées en fonction d'un crédit d'engagement ou d'un crédit budgétaire". Comme nous n'avons ni l'un ni l'autre et au vu du montant (CHF 1'030'320), l'approbation du Conseil général est nécessaire.

Conclusion

Réuni en séance plénière le 14 novembre 2023, le Conseil municipal a validé l'acquisition des 477 actions de SEDRE en vue de supprimer la participation directe de SOGESA dans notre GRD local.

En conclusion, le Conseil municipal sollicite le Conseil général afin de valider ce même crédit budgétaire 2023 de CHF 1'030'320, l'objectif étant de formaliser ces transactions en décembre encore pour que la situation actionnariale de SEDRE soit formellement irrévocable au 1.01.2024.

Message approuvé par le Conseil municipal le 16 novembre 2023.

Commune de Val de Bagnes

Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



Annexes ment.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Transfert des actions

Le transfert des actions nominatives est subordonné à l'approbation du conseil d'administration

	Situation actuelle		Situation recherchée		Variation des actions
	Nbr. actions	%	Nbr. actions	%	
SOGESA					430.00 CHF
Val de Bagnes	10'020	50.10%	10'002	50.01%	-7'740 CHF
AXPO Trading SA	6'000	30.00%	6'000	30.00%	
Orsières	1'340	6.70%	1'340	6.70%	
Sembrancher	1'280	6.40%	1'280	6.40%	
Bovernier	1'020	5.10%	1'020	5.10%	6'020 CHF
Liddes	340	1.70%	340	1.70%	
SEDRE SA			14	0.07%	
DransGrid SA			4	0.02%	
	20'000	100%	20'000	100%	1'720 CHF
					0 CHF

Pour VdB

7'740 CHF

(1)

	Situation actuelle		Situation recherchée		Mouvement	variation des actions
	Nbr. actions	%	Nbr. actions	%		
SEDRE SA						2'160.00 CHF
Val de Bagnes	1'160	58.00%	1'460	73.00%	SOGESA vend 777 actions à la commune VdB, 200 à SEDRE SA, 20 à Sembrancher	648'000 CHF
Val de Bagnes (Réserve)			177	8.85%		382'320 CHF
SEDRE SA (Réserve)			200	10.00%		432'000 CHF
SOGESA	697	34.85%	0	0.00%		-1'505'520 CHF
Sembrancher	80	4.00%	100	5.00%	BSP, Liddes et Orsières vendent 1 actions chacun à DransGrid	43'200 CHF
Bovernier	60	3.00%	60	3.00%		0 CHF
Liddes	1	0.05%	0	0.00%		-2'160 CHF
Orsières	1	0.05%	0	0.00%		-2'160 CHF
Bourg-St-Pierre	1	0.05%	0	0.00%	soit 700 actions au total	-6'480 CHF
DransGrid SA			3	0.15%		6'480 CHF
	2'000	100%	2'000	100%		0 CHF
						1'022'580 CHF

à charge de VdB

1'030'320 CHF

(1)

Pour SOGESA

-6'480 CHF

1'505'520.00 CHF



MESSAGE DE LA MUNICIPALITE

DEMANDE D'APPROBATION D'UN DDP RELATIF AU TERRAIN DE FOOTBALL DE VOLLÈGES, PROPRIÉTÉ DE LA PAROISSE DE VOLLÈGES

DDP terrain de foot de Vollèges de CHF 1'070'000.- (rubrique comptable 1041.01)

Contexte

La Paroisse de Vollèges est propriétaire de la parcelle 753 à Vollèges soit 12095m², en zone de *constructions et d'installations publiques B*, qui englobe principalement le terrain de foot de Vollèges.

En 2021, la paroisse de Vollèges a approché la Commune de Val de Bagnes pour l'acquisition du terrain de foot. En août 2021, le Conseil municipal valide une offre à CHF 110.-/m² (CHF 1'330'450) à condition que la grange de la cure soit également vendue aux conditions connues des deux parties.

En février 2022, après plusieurs séances et notamment deux avec la Commission économique du Diocèse (CED), le conseil de paroisse nous communique ce qui suit :

- Le fait d'avoir lié ces deux dossiers est rejeté et la vente de la grange est refusée ;
- Sur conseil de la CED, qui n'est pas favorable à une vente, un DDP (Droit Distinct et Permanent) est souhaité ;
- Le conseil de paroisse propose un DDP d'une durée de 25 ou 50 ans pour le prix de CHF 2.50/m².

Après de longues négociations, les deux parties d'entendent sur un DDP à CHF 1.80/m² sur 99 ans avec versements anticipés en 2024 et 2028 pour un montant total de CHF 1'073'393.45 (Détail annexé).

Motifs

Le Conseil municipal souhaite acquérir cette parcelle afin de pérenniser les activités sportives, notamment celles liées au FC Vollèges et son mouvement junior mais aussi celles du Rugby Club. En effet, actuellement, il n'existe aucune convention entre le propriétaire (la paroisse de Vollèges) et les utilisateurs finaux. De plus, les discussions avec la paroisse, débutées en 2016, ont même été tendues parfois et ont connu de grands changements de position ; de ce fait, le Conseil municipal souhaite entériner un accord.

En outre, pour le Conseil municipal, il apparaît également important, dans la mesure du possible, d'avoir le même traitement pour le FC Vollèges que pour le FC Bagnes.

Enfin, aucun changement d'affectation de cette parcelle n'est prévu.

Développement

Au niveau comptable, après consultation avec la section des finances communales du SAIC (Service des Affaires Intérieures et Communales), ces versements doivent être présentés en

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS

Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



charges payées d'avance (Actifs transitoires) puis être crédités annuellement de la charge locative recalculée.

D'un point de vue compétence décisionnelle (Loi sur les Communes), cette opération, au sens de l'article 17 al 1, peut être considérée sous l'angle de la lettre :

c) de la conclusion d'une nouvelle dépense non obligatoire dont le montant est supérieur à 5% des recettes brutes du dernier exercice mais au moins CHF 10'000;

ou

d) d'une nouvelle dépense annuelle et périodique lorsque le montant dépasse 1% des recettes brutes du dernier exercice.

Qui plus est, le règlement du CG réduit de moitié ces taux (art 10 dudit règlement).

La première alternative s'appuie sur la comptabilisation en 2024 du montant total à verser (CHF 1'073'993.43) qui est inférieur à 2.5% des recettes et la seconde découle de la nature même du DDP, charge périodique dont le versement total dépasse le seuil de 0.5% des recettes brutes du dernier exercice.

Compte tenu des conclusions divergentes auxquelles aboutissent ces deux positions, par soucis de transparence et pour éviter toutes contestations ultérieures, le Conseil municipal a décidé de vous soumettre ladite proposition.

Conclusion

Ainsi, réuni en séance plénière le 3 octobre 2023, le Conseil municipal a validé la détermination d'un DDP pour une durée de 99 ans grevant la parcelle 753 (terrain de football de Vollèges) pour un montant brut total de CHF 2'398'840 et dont la valeur actualisée de CHF 1'073'393.45 sera versée en deux paiements de CHF 500'000 en 2024 et de CHF 570'000 en 2028. Le reliquat sera réglé selon les modalités de l'acte encore à signer.

Ainsi, le Conseil municipal, après avoir arrêté et accepté les montants mentionnés ci-dessus invite le Conseil général afin de valider la constitution de ce DDP pour figer l'usage public de ce terrain de sports.

Message approuvé par le Conseil municipal le 16 novembre 2023.

Commune de Val de Bagnes


Christophe Maret
Président


Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Annexes :

- proposition de DDP acceptée par la Paroisse de Vollèges
- plan de situation
- seuil décisionnel commune de Val de Bagnes

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



PAROISSE DE VOLLEGES

p.a. Clément Moulin, Rte du Milieu 1 - 1933 Vens / Sembrancher
079 310 58 93

REÇU LE 21 JUL. 2023

Administration communale
Service financier
A l'att. de Monsieur Jérôme Maret
Directeur opérationnel
Route de Clouchèvre 44
1934 Le Châble VS

Vollèges, le 19 juillet 2023

Votre proposition de DDP du 20 juin 2023 - terrain de football Vollèges

Monsieur le Directeur,

Les membres du Conseil de Gestion de la paroisse de Vollèges, réunis en séance le 17 juillet 2023, ont pris connaissance des conditions de DDP que vous nous avez adressées en date du 20 juin dernier concernant la parcelle No 753 – terrain de football de Vollèges.

Après discussion et à l'unanimité, le CoGest a décidé d'accepter votre proposition selon le détail ci-après :

Durée totale :	99 ans
Taux :	1.80/m2
Rente annuelle :	CHF 24'139.80
Montant total :	CHF 2'389'840.---
Valeur actualisée :	CHF 1'073'393.45
Échéance de paiement 2024 :	CHF 500'000.---
Échéance de paiement 2028 :	CHF 570'000.---
Reliquat :	CHF 3'393.45

Nous nous engageons à rembourser la dette concernant la rénovation de l'ancienne cure de Vollèges :

- en respectant le délai de paiement du 27 juillet 2024 pour le versement du 1^{er} acompte de CHF 500'000.- et
- en donnant la consigne au nouveau CoGest, renouvelé en 2024, de respecter le délai du 9 octobre 2028 pour le versement du 2^{ème} acompte de CHF 500'000.-.

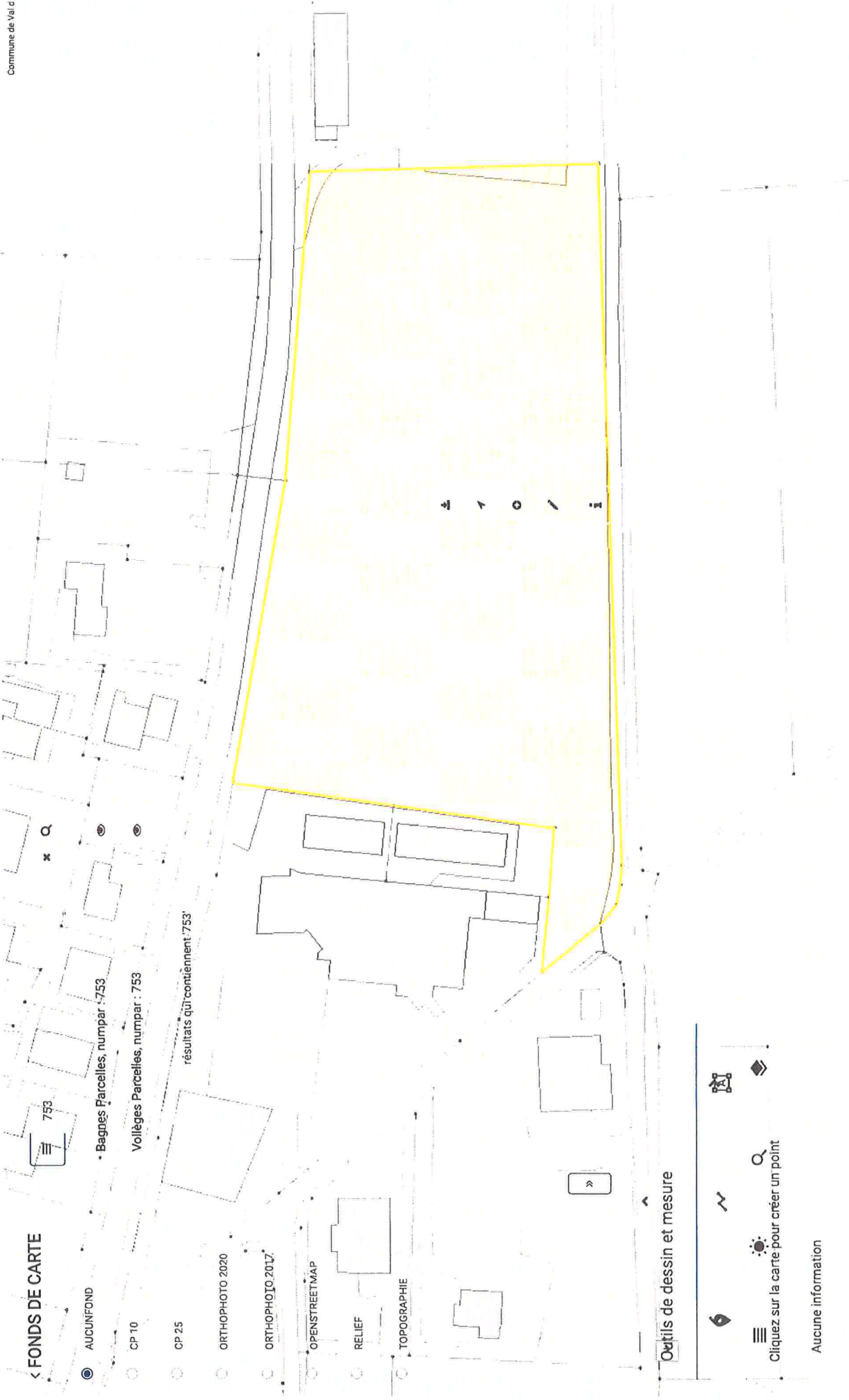
Nous nous réjouissons de l'aboutissement de ce dossier à la satisfaction des deux parties et vous en remercions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

Conseil de gestion de la paroisse de Vollèges


Clément Moulin
Président

Véronique Gabriel
Secrétaire



Compétences financières en regard de l'élaboration du budget

Loi sur les Communes (LCo)

Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo)

Art. 75 - OGFCo - Critères déterminants

La compétence financière en matière d'autorisation de dépenses fixée en fonction du coût à la charge de la commune par rapport aux revenus bruts du dernier exercice se détermine sur la base des éléments suivants :

- a) les revenus bruts pris en compte correspondent au total des revenus du compte de résultats (sans les imputations internes) du dernier exercice clos.

Commune :

Val de Bagnes, selon le règlement CG

2024

Détermination des revenus bruts selon le compte indicateur du dernier exercice	152'901'734
--	-------------

Art. 17 - LCo - Compétences inaliénables

L'Assemblée primaire délibère et décide :

....

c) de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5 % des recettes brutes du dernier exercice, mais au moins 10'000 francs;	2.5%	3'822'543
d) d'une nouvelle dépense annuelle et périodique non liée lorsque le montant dépasse 1% des recettes brutes du dernier exercice;	0.5%	764'509
e) des emprunts liés à un nouvel investissement, dont le montant dépasse de 10% des recettes brutes du dernier exercice;	5.0%	7'645'087
des emprunts en compte courant pour le financement des dépenses de fonctionnement, dont les limites maximales cumulées sont supérieures à 25% des recettes brutes du dernier exercice;	12.5%	19'112'717
f) de l'octroi de prêts, des cautionnements et des garanties analogues à charge de la commune et dont le montant dépasse 5% des recettes brutes du dernier exercice;	5.0%	7'645'087
g) des ventes, des échanges, des partages d'immeuble, de l'octroi de droits réels restreints, de la location de biens, de l'aliénation de capitaux, dont la valeur dépasse 5% des recettes brutes du dernier exercice;	2.5%	3'822'543

Sous réserve de l'existence d'un règlement d'organisation communal (ROC)

Variable



POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	
Auteur/e du Postulat	Commission ATCM et Président CoGest
Sujet/titre	Utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire
Description	Les efforts fournis ces dernières années par la Commune de Val de Bagnes pour une meilleure gestion des constructions sur le territoire communal sont à souligner. Cependant, si le service des constructions a subi de grandes métamorphoses dans ses pratiques et ses applications des bases légales, la population semble aujourd'hui perdue dans l'application de la réglementation. Cela entraîne notamment des incompréhensions par rapport à l'application des amendes, des tensions avec les représentants du service des constructions et une dégradation de la communication entre le service compétent et les propriétaires et professionnels de la branche. Afin de rétablir une communication sereine et constructive entre le service des constructions et la population de Val de Bagnes, la commission ATCM est convaincue qu'une information publique et un accompagnement des propriétaires pour une meilleure explication de la réglementation sont indispensables. Cela pourrait passer notamment par offrir un conseil adapté aux citoyens et requérants, en visant un dialogue constructif. Pour cela, la commission ATCM demande au Conseil Communal de définir des mesures à mettre en place pour assurer une information claire et uniforme à la population sur l'application de la réglementation sur les constructions et un accompagnement adapté aux demandeurs



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

	d'autorisation de construire à Val de Bagnes, en considérant l'argent recueilli par l'application des amendes à la construction pour le financement de ces mesures. Les pistes suivantes sont évoquées concernant l'utilisation des recettes des amendes : 1. Dédier un EPT existant au conseil et à l'information des citoyens/requérants ; 2. Supprimer les émoluments pour la consultation des archives ; 3. Rédiger un guide « aide constructions » pour le grand public ; 4. Améliorer l'information à la population. Il est finalement demandé de rendre « public » la grille déterminant le montant des infractions et de tenir des statistiques liées à celles-ci pour en informer le législatif.
--	--

A remplir par le/la signataire :

Rouxons Stéphane
Nom, Prénom

[Signature]
Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

date

18. 11. 2023
Signature

[Signature]



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Fournier	Romain	
Berset	Laurent	(civi)
Darbella	Baptiste	
Fellay	Guillaume	
Oreller	Marie	
Martin	Sacha	
Alten	François	
Rinder	Felicien	
Leo	Anne-Marie	
Fellay	Sébastien	
Chevrier	Cécile	
Vaudon	Fanny	
Egger	Caroline	

Coriney Durrer

Anne-Claude

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.

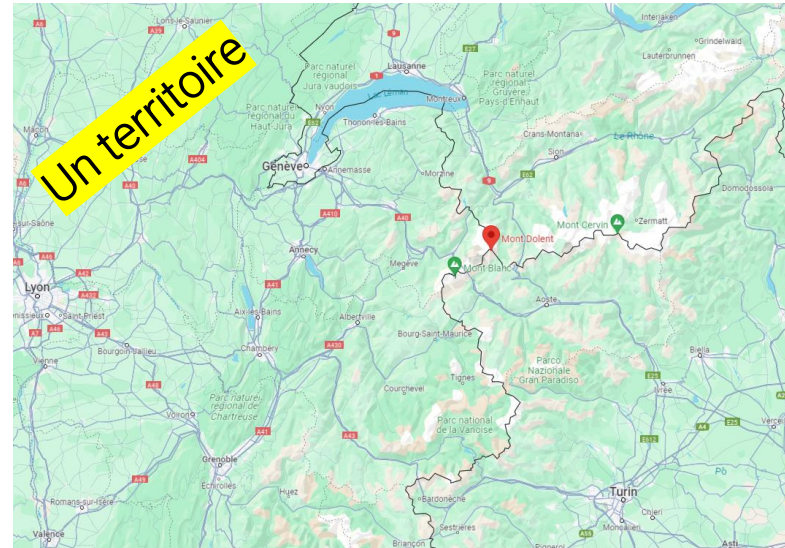
05.04 Partenariat avec la HES SO : Laboratoire de recherche

Historique

- **Depuis quelques années :** discussions entre BlueArk et la HES SO pour développer un laboratoire de recherche appliquée sur la gestion de l'eau
- **Octobre 2023 :** séance avec HESSO et The Ark
annonce qu'ils sont prêts
- **Octobre à mi-décembre :** élaboration d'un contrat qui est quasi finalisé
- **Mardi 12.12.23 :** présentation par ALTIS au Conseil municipal

Au commencement !

Une idée !



Aujourd'hui ...

Que se passe-t-il ?

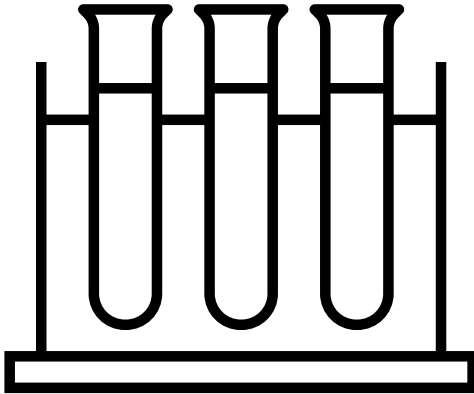


Préparation d'un terrain fertile (prix innovation, concours, réseautage international, projet européen, renforcement des collaborations académiques,...)

- **AimSight: Easy Torrent** : Débit des torrents : en phase avancée de test
- **Udetec** : Monitoring de la qualité des sources pour tout l'Entremont
- Filtration eau pour les **Cabanes des Bergers**: système installé et en service
- **Rain Alert** : Alertes laves torrentielles et prévention pour pollution des sources. Installation pour Liddes, Bourg-St-Pierre, Orsières
- **Micro-Turbine** : pour alimenter les postes de pilotages eau
- **ROMAG** : détection à distance des pollutions dans les sources
- **PortEe** : utilisation des données des bassins versants des Toules et de Louvie
- **Info Tiles** : Algorithmes pour l'intrusion de l'eau : établissement à Entremont
- **Tarification Dynamique de l'eau** : changement de comportement
- **Algue dans les fontaines** : diminution de la prolifération des algues

Water Alpine Lab

DQS



De quoi s'agit-il ?

Développer un pôle physique, sous la forme d'un laboratoire.

Sous quelle dénomination ?

Water Alpine Lab (à confirmer).

Pourquoi ?

- Effectuer de la recherche appliquée et du développement ;
générer de l'innovation,
- Promouvoir et développer des compétences d'ingénierie.

Comment ?

Comité stratégique intégré à BlueArk Entremont SA

Avec qui ?

Des chercheurs de la HES-SO VALAIS.

Impact pour le Conseil général



COMMUNE DE
VAL DE BAGES

DIRECTIVE POUR L'INNOVATION

Article 1 : Généralités et objectifs de la directive

La mise en place de cette directive vise de manière générale à créer un pôle d'innovation reconnu au niveau Suisse (puis international) sur la thématique de l'eau en offrant un laboratoire à ciel ouvert permettant de valider des solutions techniques visant à optimiser la qualité, la distribution – l'évacuation – le traitement, la consommation et l'approvisionnement de l'eau et de sa transformation.

L'objectif est de permettre :

- la réalisation de preuves de concept et d'industrialisation grâce à un réseau de premiers clients ;
- l'animation d'un réseau « Smart Water » de référence: pôles de compétences, PME, startups, hautes écoles, investisseurs ;
- la mise à disposition de locaux, de compétences de gestionnaires de réseaux techniques, d'un laboratoire à ciel ouvert et d'un écosystème de vie dans le cadre exceptionnel qu'est l'Entremont.

Saisir l'opportunité dès 2024

Décembre 2023

- rencontre avec la COGEST (préavis, financement et gouvernance)

Janvier-mars 2024

- transmissions des documents au Conseil général

Plenum du 10 avril 2024

- Proposition de modification du règlement sur le fond innovation
- Demande de crédit complémentaire sur budget 2024
- Impact prévisionnel : augmentation du fonds (+ CHF 300'000.-)



**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION
RELATIF AU BUDGET 2024
COMMUNE DE VAL DE BAGNES**

BUDGET 2024 – Rapport de la COGEST

Membres :

Baptiste Darbellay, président
Nicolas Egger, vice-président
François Alter, membre
Félicien Bircher, membre
Sébastien Fellay, membre
Anne-Marie Leo, membre
Marie Oreiller, membre
Sébastien Rossoz, membre

01. Amendements

1. CHF 170'000.- pour les transports publics

La commission ATCM a amendé cette rubrique en retirant les CHF 150'000.- consacré à la mise en œuvre du postulat pour les transports publics ainsi que les 20'000.- consacré au centre de compétence. Il est demandé d'avoir le contenu de ces deux postes avant d'accorder les crédits.

Des explications ont été données en séance COGEST du 06.12.2023, le montant répond à plusieurs demandes qui émanent du conseil général.

Ainsi la commission ATCM retire son amendement et la COGEST soutient cette démarche.

2. CHF 320'158.- charges du personnel et LPP

Préoccupés par la hausse continue des charges de personnel, la COGEST a dans un 1^{er} temps demandé à l'exécutif une économie de CHF 2 millions sur les charges de personnel.

La COFI nous a répondu avoir déjà effectué un exercice pour diminuer les charges et le conseil municipal s'engage à optimiser l'administration, pour ce faire les DO sont chargés pour le mois de mai 2024 de présenter un rapport.

Nous avons ensuite demandé un gel des EPT (8.39), ainsi qu'une diminution des charges pour un total de CHF 1'194'551.-.

Le conseil municipal nous a fait une proposition de diminuer les EPT de 1.69 pour un total de CHF 170'158.-.

Les membres de la COGEST saluent la prise en compte de nos demandes, mais souhaitent encore un effort supplémentaire qui paraît facile à réaliser sur le renchérissement et les augmentations moyennes. On nous a confirmé que le budget avait été calculé avec une marge.

Ainsi nous demandons une économie supplémentaire de CHF 150'000.-, soit des augmentations de 3.2% au lieu de 3.8% prévus.

3. CHF 1'106'000.- de nouvelles recettes

L'exécutif souhaite apporter des corrections sur les recettes comme suit :

- Taxe d'exemption «pompiers» CHF 150'000.-
Montant habituel qui ne figurait pas dans le fascicule du budget 2024
- Loyer et taxes Arcades CHF 56'000.-
Selon contrat de bail signé récemment pour ce local.
- Impôt sur les gains immobiliers CHF 500'000.-
Nous saluons le travail de la commune dans ce dossier qui, à la suite de négociations a permis de revoir la rémunération du Canton pour le travail de taxation des gains immobiliers.
- Forfaits fiscaux CHF 400'000.-
Grâce à de nouvelles arrivées le montant sera plus important.

La COGEST soutient ces modifications.

4. CHF 170'000.- pour le projet de signalisation touristique

La commission SSP avait amendé ce poste, n'ayant pas compris l'utilité de ce projet. Des réponses ont ensuite été apportées et la commission a retiré l'amendement et la COGEST soutient cette démarche.

5. CHF 7'235'000.- d'investissements divers, répartis comme suit :

- i. CHF 600'000.- pour la salle de spectacle MICE
Ce projet fera l'objet d'une présentation et d'une demande de crédit en 2024
- ii. CHF 1'000'000.- pour ALTIS
Après vérification, Altis n'a pas besoin de ces liquidités, le prêt est donc ramené de CHF 2'000'000.- à CHF 1'000'000.-. Nous n'avons pas d'autres explications.
- iii. CHF 635'000.- pour divers projets
- iv. CHF 5'000'000.- pour le centre sportif
Il s'agit simplement d'un report, car le projet a pris du temps à démarrer en raison d'une procédure.

La COGEST soutient le retrait de ces investissements pour un total de Fr. 7'235'000.-

02. Objets demandés au vote séparé

1. CHF 1'150'000.- pour le bâtiment et la place de jeu des Moussaillons

Avec la construction d'une nouvelle école en remplacement de celle de Villette, ce bâtiment sera-t-il toujours utilisé comme crèche-UAPE-nurserie ?

Les investissements pour un total de Fr. 1'150'000.- nous paraissent élevés et nous demandons de nous fournir une vision à long terme pour ce bâtiment qui justifie ces investissements ou alors de revoir à la baisse et effectuer les investissements qui sont jugés nécessaires pour le maintien de la structure.

La COGEST demande le maintien du vote séparé, mais ne donne pas de préavis à cet investissement.

2. CHF 100'000.- pour le véhicule de police

Cet amendement est déposé par la commission SSP qui juge que cet investissement, plus cher qu'un véhicule traditionnel est de la cosmétique et que le remplacement du véhicule n'est pas nécessaire.

La COGEST demande le maintien du vote séparé et se prononce contre cet investissement (5 contre – 1 pour – 1 abstention)

3. CHF 200'000.- pour les éclairages de Noël

Une présentation du concept est souhaitée, selon discussion en commission, il s'agit de décoration toute l'année et pas uniquement de l'éclairage.

La COGEST demande le maintien du vote séparé, mais donne un préavis positif à cet investissement.

4. CHF 100'000.- pour le bâtiment Perrodin

Cet amendement est déposé par la commission SSP qui demande une liste des bâtiments à régulariser et adapter aux normes sismiques avec les priorités. En sachant que le bâtiment sera démoli à brève échéance, ne serait-il pas plus judicieux de trouver des moyens alternatifs en vue de sécuriser les bâtiments.

La COGEST demande le maintien du vote séparé, mais ne donne pas de préavis à cet investissement.

03. Généralités

Les membres de la commission de gestion se sont réunis à 5 reprises, le budget nous a été présenté en détail et les réponses aux questions nous ont été données.

1^{ère} séance le mardi 17 octobre 2023 – présentation du budget par l'exécutif

Invités : Christophe Maret, Eric Rosset, Jérôme Maret,
Alexandre Gordio, Thierry Varone, Joël Di Natale
Membres du bureau et présidents de commission

2^{ème} séance le mardi 7 novembre 2023 – travail sur le budget et préparation des questions

Invités : Membres du bureau et présidents de commission

3^{ème} séance le mardi 21 novembre 2023 – réponse aux questions par l'exécutif

Invités : Christophe Maret, Eric Rosset, Jérôme Maret, Pierre-Martin Moulin
Membres du bureau et présidents de commission

4^{ème} séance le mercredi 29 novembre 2023 – poursuite du travail, sur les budgets et amendements

Invités : Membres du bureau et présidents de commission

5^{ème} séance le mercredi 6 décembre 2023 – réponse aux amendements par l'exécutif

Invités : Christophe Maret, Eric Rosset, Jérôme Maret, Pierre-Martin Moulin
Membres du bureau et présidents de commission

Le budget 2024 (avant amendements) qui nous est soumis par le conseil communal présente un excédent de charges de CHF 8'654'450.-. Il est constaté une augmentation des recettes fiscales pour MCHF 2.86 en revanche, les revenus liés à la valorisation de l'énergie diminuent de MCHF 4.65, au total les revenus diminuent MCHF 0.7 par rapport au budget 2023. En réalité, il y a lieu de tenir compte de la dissolution supplémentaire de MCHF 2.5 pour la réduction du tarif qui ne représente pas un revenu financier. En parallèle, les charges financières augmentent de MCHF 5.87, les principales explications sont l'augmentation des frais de personnel pour MCHF 2.4, l'augmentation de l'attribution au fonds pour l'efficacité énergétique pour MCHF 1.0, ainsi qu'une hausse des coûts constatées dans différents dicastères.

Des investissements importants pour un montant de plus de MCHF 64 sont prévus, ce qui engendre une insuffisance de financement d'environ MCHF 45. Les liquidités disponibles de la commune permettent de financer ces dépenses sans avoir recours à l'emprunt. Toutefois, il est constaté une stagnation des recettes et une augmentation des dépenses, cette tendance doit être corrigée afin de permettre d'atteindre une marge d'autofinancement suffisante pour financer les investissements de renouvellement qui sont de l'ordre de CHF 25 mio par année.

03. Revenus

Budget 2024 MCHF 142.18
Comptes 2022 MCHF 152.90
Variation - MCHF 10.72

La baisse de MCHF 10.72 par rapport aux comptes 2022 est expliquée par des recettes fiscales extraordinaires en 2022, notamment sur les transactions immobilières. Les revenus prévus sont stables par rapport au budget 2023. Le total des recettes fiscales de MCHF 90.347 représentent le 63.5% des revenus, leur estimation paraît cohérente. Il est constaté que le niveau des recettes fiscale reste élevé, grâce à l'attractivité de la commune.

Les revenus extraordinaires comme la valorisation de l'énergie et certaines recettes fiscales sur les droits de mutation et gains immobiliers ne sont pas garanties à long terme. La gestion des charges de la commune doit être maîtrisée afin d'assurer une marge d'autofinancement permettant à long terme de faire face aux investissements.

04. Charges financières

Budget 2024 MCHF 123.05
Comptes 2022 MCHF 102.13
Variation MCHF 20.92

Les charges augmentent de MCHF 20.92 par rapport aux comptes 2022 et de MCHF 5.87 par rapport au budget 2023.

Encore une fois, les membres de la COGEST attirent l'attention sur l'augmentation continue des charges de personnel, pour 2024, une augmentation de 7.84% est constatée, alors que l'effectif passe de 283.84 à 294.36 EPT (+3.7%). Ces augmentations représentent MCHF 13.5 depuis 2019, soit 68.88%.

L'exécutif nous avait dit que le renforcement de l'administration devait se faire et ensuite on irait vers une stabilisation. De plus le Conseil Communal avait mentionné dans le passé qu'il y avait des doublons à la suite de la fusion et que cela se nivellerait dans les années suivantes. Nous ne voyons pas ce changement, au contraire.

Charges de personnel en CHF						
année	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
montant	19 609 401	22 351 555	25 139 561	27 301 405	30 708 600	33 115 900
aug. en CHF		2 742 154	2 788 006	2 161 844	3 407 195	2 407 300
aug. en %		13.98%	12.47%	8.60%	12.48%	7.84%

Augmentation des charges de personnel de 2019 à 2024

13 506 499

en %

68.88%

La COGEST salue l'engagement de l'exécutif d'établir un travail de rationalisation des charges et demande que lors du travail qui sera effectué pour mai 2024, de d'abord fixer un niveau de service que la commune offre à la population et ensuite prioriser les charges en fonction des besoins tout en prenant en compte les moyens dont la commune dispose.

05. Investissements

Budget 2023 MCHF 64.13
Comptes 2022 MCHF 48.88
Variation MCHF 15.25

Les investissements prévus d'un montant de MCHF 64.13 sont financés à hauteur de 29.8% par la marge d'autofinancement, il en résulte une insuffisance de financement de MCHF 45.0 à laquelle la commune a les moyens de faire face au vu des liquidités et de la fortune disponibles. Sur ces investissements, MCHF 18.15 concernent les bâtiments, dont MCHF 13.0 pour le centre sportif de Verbier. Les investissements d'entretien et renouvellement représentent en moyenne MCHF 24.89 sur les 3 dernières années.

Investissements	compte	2024	2023	2022	moyenne
Routes	61	7 680 000	7 025 000	9 257 000	7 987 333
Eaux potables	71	4 425 000	3 429 000	9 244 480	5 699 493
Eaux usées	72	5 003 500	3 779 000	3 485 953	4 089 484
Aménagements	74	3 055 000	2 570 000	2 978 000	2 867 667
Irrigation	819	3 347 000	1 358 000	2 024 545	2 243 182
biens mobiliers, renouvellement		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
		25 512 524	20 163 023	28 992 000	24 887 159

Le budget d'investissement est important, mais correspond à des besoins identifiés, comme le centre sportif de Verbier, ainsi que le maintien en état des réseaux d'eau et irrigation.

Nous serons également attentifs pour les années à venir à un équilibre entre les investissements et la situation financière de la commune, il y également lieu de tenir compte des charges induites.

06. Conclusion

La commune Val de Bagnes se porte bien financièrement et consent à des investissements importants, ceci dans le but de conserver son attractivité et de fournir à sa population des services de qualité.

Comme déjà mentionné dans nos précédents rapports sur les budgets, le montant des charges doit absolument se stabiliser à l'avenir, ceci afin de garantir une situation financière pérenne, permettant de réaliser les nombreux projets et assurer leur financement. En effet, les revenus extraordinaires comme la valorisation de l'énergie

et certaines recettes fiscales sur les droits de mutation et gains immobiliers ne sont pas garanties à long terme, alors que les charges engagées le sont pour une durée indéterminée.

La marge d'autofinancement devrait se situer à hauteur de CHF 25 millions, afin de couvrir les investissements de renouvellement, les recettes extraordinaires permettent quant à elles de réaliser les nouveaux projets.

Même si nous estimons que ce travail aurait déjà dû être entrepris, nous saluons l'engagement de l'exécutif d'établir un travail de rationalisation des charges et demandons que lors de l'exercice qui sera effectué pour mai 2024, le conseil municipal fixe d'abord un niveau de services que la commune est prête à offrir à sa population et à ses hôtes, et ensuite priorise les charges en fonction des besoins tout en prenant en compte les moyens dont la commune dispose. Nous pensons qu'il est possible d'améliorer les processus et de gagner en efficience. Lors de chaque départ d'un collaborateur, un questionnement des besoins actuels devrait être fait avant de réengager une nouvelle personne.

Aussi, nous relevons le geste bienvenu envers la population afin d'atténuer la hausse des charges des ménages. Un équilibre entre la distribution des bons et la réduction du tarif de l'électricité est pertinente.

Nous remercions le président de la commune, Christophe Maret, le conseiller communal en charge des finances M. Eric Rosset, le secrétaire général M. Pierre-Martin Moulin, ainsi que les directeurs opérationnels et responsables d'Altis pour leurs disponibilités, présentations faites et les réponses aux questions, en particulier MM. Jérôme Maret, Alexandre Gordio, Joël Di Natale et Thierry Varone.

Nous relevons également la qualité du fascicule mis à disposition, ainsi que les explications contenues dans le message et les aides à la lecture.

Nous remercions également les présidents des autres commissions pour la transmission de leur conclusion.

A l'unanimité de ses membres présents, la commission de gestion donne un préavis positif au budget 2024.

Val de Bagnes, le 7 décembre 2023

Pour la Commission de Gestion (COGEST)



Baptiste Darbellay
Président



RAPPORT
COMMISSION « COGEST »
PLÉNUM DU 13.12.2023

Membres présents à la séance du 06.12.2023

Présents	:	Baptiste Darbellay Félicien Bircher Marie Oreiller	Nicolas Egger Sébastien Fellay	François Alter Anne-Marie Léo
Invités	:	Sarah Farquet Markus Bratter Gabriel Délitroz	Sacha Martin Gérald Maret Mélanie Mento	Sophie Deslarzes Guillaume Amos
Excusé(s)	:	Florian Perraudin	Sébastien Rossoz	

01 Demandes de crédit

01 Demande de crédit budgétaire de CHF 1'030'320.- pour l'acquisition des actions de SEDRE SA (10220.5540.01)

Afin d'être en conformité avec les normes actuelles (séparation du fournisseur d'énergie et du distributeur), SOGESA devait vendre ses actions de SEDRE SA. La commune rachèterait une partie des actions SEDRE SA détenues par SOGESA SA.

Ainsi, la commune détiendrait le 81.85% du capital de SEDRE SA contre 58% actuellement, SEDRE SA aurait 10% d'actions propres. Quelques modifications sont également effectuées par les communes minoritaires selon un tableau qui nous a été présenté.

Le conseil municipal nous a confirmé la méthodologie pour la valorisation des actions qui conduit à un transfert au prix de CHF 2'160.-/action, la part reprise par la commune Val de Bagnes est donc de 477 actions x 2'160.- = CHF 1'030'320.-.

Au final, la commune renforce sa position dans SEDRE SA et maintient la majorité des actions dans SOGESA SA. Le prix de CHF 1'030'320.- sera versé à SOGESA SA dont la commune détient un peu plus de la moitié du capital.

Dès lors, et au vu de ce qui précède les membres de la COGEST donnent un préavis positif à l'unanimité à la demande de crédit budgétaire de CHF 1'030'320.-.

02 Demande d'approbation d'un DDP de CHF 1'070'000.- relatif au terrain de football de Vollèges, propriété de la paroisse de Vollèges (1041.01)

Le terrain de football de Vollèges appartient à la paroisse de Vollèges, jusqu'à ce jour il n'y a pas eu de convention quant à l'utilisation du terrain. Des échanges ont eu lieu entre la commune et la paroisse pour le rachat de ce terrain. Le Diocèse n'est pas favorable à une vente mais privilégie un DDP.

Le but de la commune est de pérenniser les activités sportives et de fournir le même traitement aux 2 club de football.

Aussi, une entente a été trouvée sur un prix à 1.80/m2 sur 99 ans ce qui engendre une rente annuelle de CHF 24'139.80, soit un total de CHF 2'389'840.-. Il est prévu un paiement anticipé de 2 tranches dont la valeur actualisée est de CHF 1'070'393.45.

Les membres de la COGEST sont d'avis que le conseil municipal devrait profiter de cette transaction pour inciter les clubs de la commune à renforcer leur collaboration pour une utilisation optimale des infrastructures.

Les membres de la commission COGEST donnent un préavis positif (6 pour et 1 abstention) à la demande d'approbation d'un DDP de CHF 1'070'000.-.

Le 07.12.2023

Pour la Commission «COGEST »

Baptiste Darbellay
Président



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Rapport budget 2024

Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie 2 fois pour analyser en détail les budgets et reçu les réponses à ses questions. Elle remercie le conseiller et les responsables du dicastère pour leur travail tout au long de l'année.

Nous saluons la décision du conseil général pour l'octroi du crédit d'engagement pour le centre sportif de Verbier et nous réjouissons de la reprise des travaux de constructions courant 2024. Ce succès est dû à la bonne préparation du dossier par le service et aux informations continues et claires transmises tout au long du processus aux commissions.

Nous encourageons donc le service à traiter les autres dossiers de la même manière à savoir informer régulièrement de l'avancement des projets.

L'ATCM a observé le départ de l'un de nos urbanistes cette année. Cependant, ils se félicitent de l'arrivée de deux nouveaux urbanistes pour l'année à venir.

Il convient de noter que les dépenses liées aux transports ont connu une augmentation significative ces deux dernières années, atteignant 470 000 frs. Cela est partiellement attribué à la nouvelle répartition des déficits acceptée par le Grand Conseil qui provoque une hausse des coûts des lignes dans la Vallée de quelque CHF 110'300, ainsi qu'à nos efforts pour revitaliser nos réseaux de la vallée et de Verbier. Cependant, la commission espère que les coûts seront stabilisés d'ici 2024, car il n'est pas viable



de couvrir constamment les déficits induits par les décisions cantonales et fédérales sur les transports.

Un problème persistant demeure le contrôle des passagers qui est actuellement laissé à l'appréciation du chauffeur. Il est impératif d'exiger à TMR de mettre en place des appareils Ski Data ou autre système automatiques afin d'assurer un contrôle efficace et une répartition équitable des coûts entre la commune, l'État et la confédération, en particulier pour les lignes soutenues par la commune.

Ces données essentielles seront également nécessaires à la prise de décision pour maintenir ou renforcer des lignes de transports.

Il est primordial de mettre un accent sur l'enregistrement des lignes et des horaires dans l'application CFF ou sur une autre application. Nous sommes au même degré d'impatience en ce qui concerne l'obtention des plans des lignes de la vallée dans le but d'informer convenablement la population et les touristes.

En conclusion, suite à des clarifications fournies par CC, nous décidons de retirer notre proposition d'amendement de 170 000 frs. Ce chiffre représente principalement l'extension de la gratuité sur la zone de Vollèges et inclut également les coûts d'études pour l'amélioration de nos lignes de transport. Nous attendons un compte rendu des optimisations possible pour 2024.

Néanmoins notre commission rend attentif le CC que pour le prochain budget 2025, l'ATCM ne validera pas le montant des transports sans un aperçu exhaustif et détaillé des données de fréquentation des lignes de transport. Nous souhaitons également à ce que le master plan de mobilité soit présenté courant 2024 aux commissions et en plénum.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Notre commission propose donc d'accepter les budgets 2024 nous concernant à l'unanimité des membres de la commission.

Décembre 2023 commission ATCM.

Stéphane Roserens

Président ATCM



RAPPORT DU 13.11.2023 DE LA COMMISSION « CONTRIBUTIONS, CADASTRE & POPULATION »

OBJET(S) TRAITE(S): BUDGET 2024

01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

Commission	23.10.23	13.11.23
Guillaume Amos	P	P
Christine Oakmann-Rossier	P	P
Colette Pembe-Tornay	P	A
Aurélie Bressoud	E	P
Raphaël Baillifard	P	E
Mélanie Mento	E	P
Invités		
Alexandre Gordio	P	P
Bruno Moulin	P	P
Sébastien Rossoz	E	E
Sébastien Fellay	P	E
Florian Perraudin	E	E

02. Discussion

La commission « Contributions, cadastre et population » du Conseil Général du Val de Bagnes s'est réunie le 23 octobre et le 13 novembre afin d'analyser les budgets 2024 de la commune. Nous avons observé avec préoccupation une diminution significative de la marge d'autofinancement, laquelle est passée en dessous des 20 millions, marquant ainsi une tendance à la baisse par rapport aux années précédentes. Notre préoccupation principale réside dans l'augmentation notable des charges au cours des dernières années, situation commune à plusieurs commissions.

Notre constat révèle une augmentation des charges, notamment en lien avec le personnel. En anticipant l'ajout annuel de nouvelles charges, comme l'exploitation du centre sportif à venir, il devient impératif de mettre en place des mesures préventives. Nous sommes conscients que la gestion prudente des finances communales est essentielle pour garantir la couverture des charges et des frais courants.



Toutefois, il est crucial de souligner notre opposition à la surévaluation des recettes fiscales ou à une augmentation des taux fiscaux pour compenser l'augmentation des charges, en particulier celles liées au personnel, dans le but de répondre à la demande de réduction de charges de la COGEST qui est estimée à 4 millions.

Bien que les recettes fiscales actuelles soient saines, la Commission tient à rappeler que des changements dans la situation des principaux contribuables pourraient entraîner rapidement une diminution significative de ces recettes.

03. Conclusion de la commission

En conclusion, la commission « contributions, cadastre et population » est satisfaite des rubriques du budget concernant son dicastère, mais soutient la Cogest dans sa crainte dans le cadre de l'augmentation des charges présentées par le budget 2024.

Pour la commission « Contributions, cadastre et population »

Amos Guillaume, Président



RAPPORT BUDGET 2024
COMMISSION DE «TP-ENV-ENERGIE »
DU 13.12.2023

Dans le cadre de nos deux séances relatives aux budgets, les différentes données démographiques de la Commune ont été présentées et discutées. ~~Il est clair que liées à celles-ci une augmentation de postes pourrait y être assujettie.~~

Sur le plan des TP

Les parties du budget relatives aux TP ont été examinées avec attention ; nous constatons que les postes EPT sont bien utilisés et stables. De ce fait, nous n'avons aucun amendement à proposer sur le plan des EPT.

Au-delà des questions et réponses amenées durant les séances, la commission TP-Env. Energie trouve qu'une partie des investissements projetés s'avèrent « irréalisables ». Par exemple, les 13 millions dévolus au centre sportif nous paraissent surestimés.

En ce qui concerne Altis Groupe SA

La présence du trio Altis Di Natale, Bernard et Lauzière pour nous a permis de saisir les enjeux importants que vit et vivra Altis Groupe SA (138.5 EPT) et de revenir sur le rôle du conseil général et de notre commission plus particulièrement.

Un effort particulier a été budgétisé pour développer la Digitalisation via Datalak et CollaborAltis.

Notre commission soutient les projets prévus pour cette année, ceux-ci se répartissent en chantier de réseau séparatif, réseau d'eaux usées, réseau électrique et pose de lampadaire progressif notamment.

Une attention particulière devra être apportée pour le renouvellement du contrat d'approvisionnement en pellets qui arrivera à échéance en 2025 pour GECAL.

Sur le plan communal, enfin, une Commune qui a les moyens de choisir, qui n'est pas aux abois ne devrait pas forcément engager des collaborateurs de manière linéaire en période de hautes conjonctures. Le jour qu'il y aura 7% de chômage par exemple ... là oui. Il en va de même pour les investissements liés aux constructions.

Grand merci à Messieurs Vaudan, Bessard, Di Natale pour leur disponibilité tout au long de cette année-ci.

La commission Santé-sécurité-santé publique s'est réunie à plusieurs reprises pour analyser les budgets 2024. De plus, dès le 21 novembre 2023, après l'annonce d'un nouvel amendement de l'exécutif pour le projet de gardes d'infirmières à Verbier, nous avons travaillé dans l'urgence pour nous permettre de nous positionner rapidement. Nous avons constaté que nos questions ont dérangé et que de nombreuses questions n'ont pas pu obtenir de réponses. Le projet d'amendement étant retiré, nous exigeons de pouvoir travailler calmement sur ce dossier et de ne pas voir arriver une nouvelle demande à la dernière minute.

Nous regrettons les échanges avec notre conseillère en charge de notre dicastère dans ces différents dossiers. Pour le projet des gardes d'infirmières et pour la location du cabinet des Arcades, nous avons été mis au courant par des citoyens dans la rue. Nous estimons qu'un échange de la part de notre conseillère aurait été plus respectueux pour nous qui travaillons sur ces dossiers depuis des années.

Nous avons conscience que nous ne pouvons pas faire d'opérationnel, mais nous ne comprenons pas du tout le choix de location au Dr El Gahoui, qui peut remettre en question l'aboutissement d'une solution médicale pérenne sur la station. De plus, notre confiance dans cette personne est entachée au vu de son passif avec la commune (les différents PV de notre commission et de la commission de travail des Arcades, en sont la preuve). A l'avenir, nous demandons une meilleure communication. Le projet d'amendement étant retiré, nous exigeons de pouvoir travailler calmement sur ce dossier et de ne pas voir arriver une nouvelle demande à la dernière minute.

Pour revenir au budget 2024, dans notre dicastère, la charge salariale a peu augmenté et nous a semblé justifiée. Cependant nous partageons l'inquiétude des autres dicastères concernant l'augmentation des charges globales de la commune et de l'augmentation des EPT. Nous resterons vigilants sur ces points en 2024. Nous avons posé toutes les questions au responsable du dicastère.

Nous avons analysé les budgets sous l'angle d'économies réalisables et demandons un vote séparé pour deux postes d'investissement :

1) 111.5060.03 – Véhicule de police - CHF 100'000

Nous estimons que cette dépense en lien avec le changement d'un véhicule de police en véhicule électrique peut être décalé d'un an. Il nous semble plus cosmétique que nécessaire. Pour nous, un modèle électrique n'est pas une priorité, ni même l'achat d'un nouveau véhicule.

Ainsi à l'unanimité et une abstention, la commission SSP donne un préavis négatif à ce crédit.

2) 029.5040.121 - Bâtiment Perrodin - CHF 100'000

Concernant l'investissement pour la mise aux normes pour la Maison Perrodin d'un montant minimum de 100'000 francs, Il fait peu de sens d'investir encore sur ce bâtiment qui est voué à être détruit dans un court laps de temps. Nous sommes conscients que la sécurité de nos véhicules et des personnes qui y travaillent est importante. Cependant ces investissements ont déjà été demandé pour la première fois il y a une vingtaine d'années puis une seconde fois il y a une dizaine d'années, nous estimons donc que si l'urgence était établie, notre chef de la sécurité serait venue vers nous de manière plus percutante et appuyée. Nous pensons qu'il est plus judicieux de mettre aux normes prioritairement les bâtiments ne sont pas prévu à la démolition, comme par exemple, certaines écoles

A l'unanimité, la commission SSP donne un préavis négatif à ce crédit.

Nous remercions Louis-Ernest Sidoli pour son travail toujours très détaillé et Pierre-Martin Moulin pour le complément au sujet d'un projet pilote sur la signalisation touristique de notre commune.

Notre commission donne un préavis favorable pour les budgets 2024.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

CONSEIL GENERAL

**RAPPORT DE LA COMMISSION
« JEUNESSE, FORMATION ET COHÉSION SOCIALE »
RELATIF AU BUDGET 2024**

Séance du 20.11.2023

Présent·e·s : Fanny Vaudan
Laurent Berset
Samuel Amos

Célia Chevrier
Anne-Claude Corthay

Invité·e·s : Anne-Michèle Lack
Marie Oreiller (COGEST)

Matthieu Moulin
Anne-Marie Leo (COGEST)

Excusée : Caroline Egger

Rapport de commission – budget 2024

La commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » s'est réunie à deux reprises, respectivement, les 6 et 20 novembre 2023 pour analyser les budgets 2024.

De manière générale, nous sommes satisfaits des réponses obtenues et nous nous réjouissons particulièrement du projet de la nurserie des Moussaillons qui répond à une demande croissante de placement pour les 4 à 18 mois.

Il est cependant impossible de ne pas mentionner encore et toujours la planification d'un nouveau centre scolaire pour remplacer l'école de Villette. Bien que des montants figurent au budget 2024, nous sommes toujours dans l'attente d'un projet concret et espérons vivement le voir démarrer avant la fin de cette législature.

Pour terminer, nous remercions Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin pour leurs disponibilités ainsi que l'ensemble du dicastère « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale ».
Le budget 2024 de notre dicastère a été accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Val de Bagnes, le 20.11.2023

Pour la Commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale »

Fanny Vaudan
Présidente



RAPPORT DU 13.12.2023 DE LA COMMISSION « JEUNESSE, FORMATION ET COHÉSION SOCIALES »

Objet traité :

Vote séparé pour l'investissement de 1'150'000.- pour le bâtiment et la place de jeu des Moussaillons

Lors de nos séances de travail sur les budgets 2024, Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin nous ont présenté le projet d'investissement pour le bâtiment des Moussaillons afin d'y ajouter une nurserie et une place de jeux digne de ce nom.

L'ensemble de notre commission était très satisfait par la nouvelle puisque notre commune manque cruellement de places en structure d'accueil pour les 4 à 18 mois. En effet, l'ensemble des crèches de Val de Bagnes disposent d'une centaine de places, contre seulement 17 en nurserie.

De plus, le projet pour un nouveau centre scolaire à Villette n'ayant malheureusement toujours pas débuté, il est pour nous impensable d'attendre qu'il démarre pour investir dans une nurserie à Montagnier.

Pour la commission, cet investissement est donc une nécessité afin d'aider les nombreuses familles vivant sur la commune et nous ne pouvons que soutenir le Conseil Municipal dans ce projet.

Pour la commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale »

Fanny Vaudan
Présidente



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

CONSEIL GENERAL

RAPPORT BUDGET 2024 **COMMISSION DE « TOURISME, CULTURE ET SPORT »**

Le 30 novembre et 6 décembre les membres de la commission TCS se sont rassemblés pour discuter du budget et préparer leurs questions pour l'exécutif. Les réponses apportées par Messieurs Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod, ainsi que le complément de réponses obtenues lors des différentes réunions avec la COGEST ont répondu à nos questions à notre satisfaction.

La commission TCS accepte le budget dans l'état et se réjouit de voir démarrer la phase deux du Centre Sportif. Notre commission accueille favorablement le prolongement de son ouverture 7/7, ainsi que l'installation de 2 terrains de Paddle au printemps 2024. Nous saluons également les différentes démarches participatives organisées par la Commune auprès des citoyens et du conseil général pour informer des prochaines étapes et nous espérons que cette approche sera conservée pour la phase 3.

Nous soutenons également le projet de la future maison de la culture qui permettra aux différents centres scolaires, ainsi qu'à la population de profiter d'un lieu de rencontre récréatif regroupant plusieurs services et entités sous un même toit.

A la lumière des éléments mentionnés ci-dessus, la commission émet un préavis favorable à l'adoption du budget 2023. Toutefois, nous rejoignons la COGEST et la commission SSP dans leur souhait de voter séparément certains investissements.

La commission remercie Messieurs Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod pour les réponses et explications obtenues, ainsi que pour la bonne collaboration.

11 Décembre 2023

Pour la commission TCS

Présidente
Sari Bruchez



RAPPORT DE COMMISSION
COMMISSION « BÂTIMENTS-BOURGEOISIE-AGRICULTURE »
DU 13.12.2023 NO 9

Rapport de commission

Budgets 2024

La Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture » s'est réunie à plusieurs reprises pour analyser les budgets 2024. Nous avons posé de nombreuses questions aux responsables du dicastère, en particulier la justification des postes de travail supplémentaires pour le service des bâtiments.

Nous remercions les responsables du dicastère pour leur travail d'analyse complet et détaillé. Nous saluons également la diminution de 4.5 à 4 EPT supplémentaires suite à la demande de plusieurs commissions de limiter les augmentations de postes de manière générale dans notre commune.

Malgré cela, l'augmentation des charges salariales reste une grande préoccupation pour notre commission. Nous sommes conscients que les exigences actuelles créent des besoins en main d'œuvre importants pour ce service, et que les investissements prochains (écoles, crèches, centre sportif etc.) augmenteront encore la charge de travail. Nous souhaitons donc que le Conseil communal analyse, durant l'année 2024, le niveau de prestation souhaité dans le service des bâtiments (fréquence des nettoyages, fréquence des locations, préparation des salles etc.), la pertinence de certains labels de qualité qui engendrent des tâches supplémentaires, ainsi que les possibilités de gagner en efficience au sein-même de l'administration (par ex. centralisation des activités dans certains bâtiments, collaborations inter-services etc.).

Au niveau du budget d'investissements, nous rejoignons la Cogest et la commission SSP dans leur souhait de voter séparément sur les investissements concernant le bâtiment des Moussaillons et le bâtiment Perrodin.

Concernant les Moussaillons, nous ne contestons pas les besoins en places de nurserie, qui sont notoires, mais regrettons qu'il faille investir autant dans ce bâtiment-là, alors que la nouvelle école de Villette devrait à terme regrouper sur un même site école, UAPE, crèche, nurserie etc. Nous souhaitons donc que le CC nous présente sa vision à long terme pour le bâtiment des Moussaillons avant d'y investir des montants importants.

Pour le bâtiment Perrodin, il fait peu de sens à notre avis d'investir encore sur ce bâtiment, s'il devait être démoli à court terme. Nous souhaitons que le CC nous présente l'utilisation de ce bâtiment à l'avenir et analyse les alternatives possibles à l'utilisation de ce bâtiment en attendant que la nouvelle Maison de la sécurité soit opérationnelle.

Notre commission donne donc un préavis positif à ces budgets 2024 et remercie encore Fabien Sauthier et Alain Muri pour leur disponibilité et leur professionnalisme.

Pour la Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture »

François Veuthey
Président

